



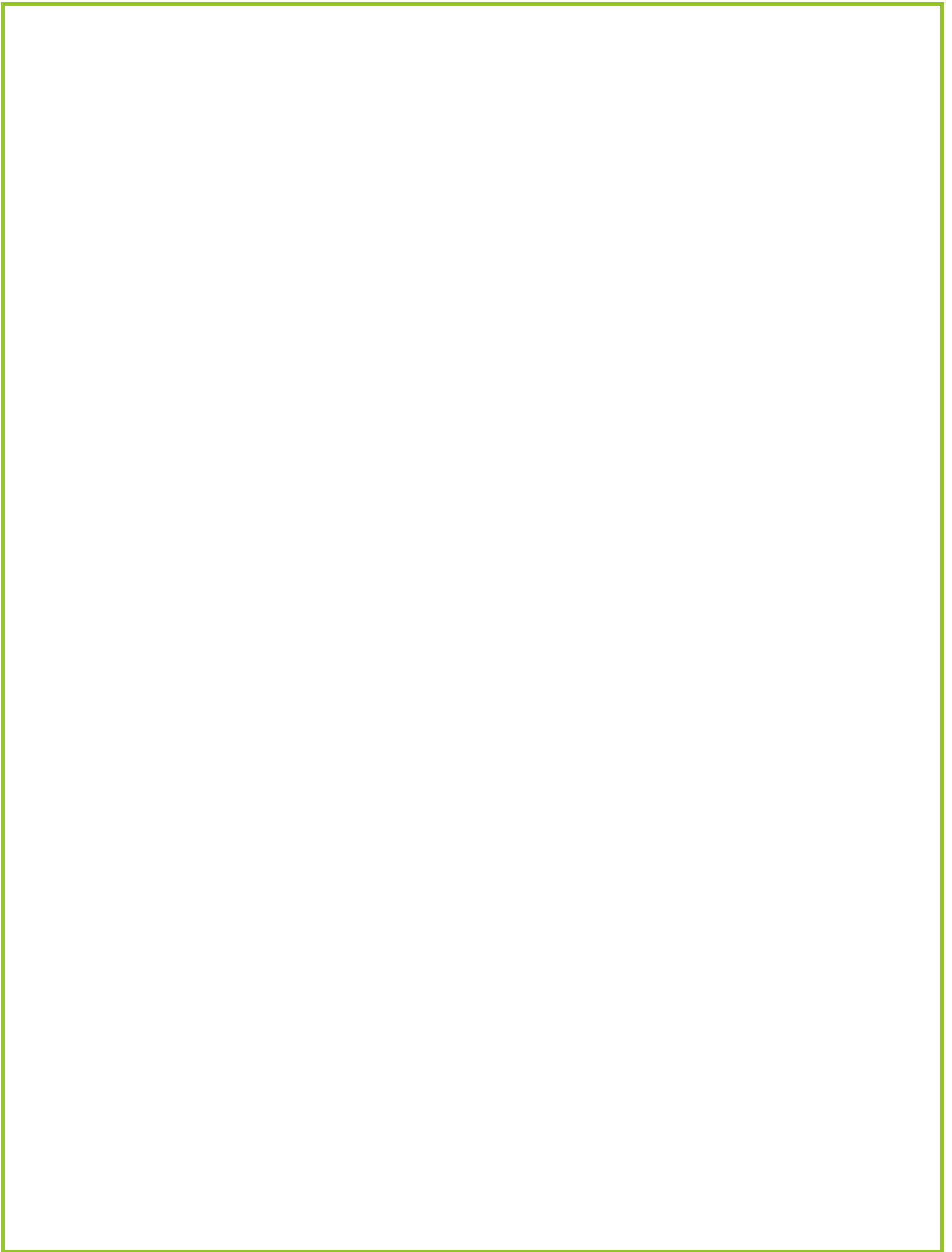
VERS UNE NOUVELLE VISION PARTAGÉE DU DÉVELOPPEMENT MINIER AU QUÉBEC

Bilan de la *Conversation publique de l'Institut du Nouveau Monde*
sur *l'avenir minier du Québec*

« Les citoyens ont exprimé des attentes et des exigences élevées pour que s'établissent un nouveau dialogue et de nouvelles pratiques dans le développement minier au Québec. C'est à ce prix inévitable que nous pourrons construire ensemble une nouvelle vision partagée du secteur minier, qui permette que se poursuive son développement d'une façon la plus harmonieuse possible. »

Septembre 2012





VERS UNE NOUVELLE VISION PARTAGÉE DU DÉVELOPPEMENT MINIER AU QUÉBEC

*Bilan de la Conversation publique de l'Institut du Nouveau Monde
sur l'avenir minier du Québec*

Recension, synthèse et rédaction

Michel Venne
Directeur général

Soutien – rédaction, structuration, révision

Yves Bourguignon
Consultant

L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

Basé à Montréal, l'Institut du Nouveau Monde (INM) est une organisation à but non lucratif non partisane dont la mission est d'**accroître la participation des citoyens à la vie démocratique au Québec**. Fondé en 2003, l'INM œuvre dans une perspective de développement durable, de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. Par ses activités, l'INM propose une démarche délibérative structurée, basée sur la formule « s'informer, débattre, proposer ». L'action de l'INM permet d'augmenter la proportion de citoyens qui participent ainsi que la qualité du débat public. Elle contribue au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

La participation et l'attitude citoyennes

Les réalisations de l'INM s'organisent selon deux grands axes. **D'une part, l'INM contribue au développement des compétences citoyennes des personnes et des organisations et suscite une « attitude citoyenne » au sein de la société.** Pour ce faire, l'INM s'est doté d'une expertise transférable et procède à une veille proactive des meilleures pratiques en participation citoyenne.

Pour les individus, l'INM organise des activités d'éducation, de formation, de mobilisation et d'appui à l'action citoyenne, comme son École d'été et son École d'hiver destinées aux jeunes de moins de 35 ans, ainsi que le programme *À go, on change le monde!*.



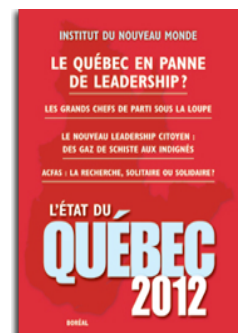
L'INM a également développé, pour le bénéfice des organisations, une offre de services aux entreprises, associations et institutions qui souhaitent s'ouvrir et s'adapter à une participation citoyenne de qualité. Sous le nom d'INM Services-conseils, on y propose des pratiques collaboratives, notamment dans le cadre du laboratoire d'innovation sociale, le LABIS de l'INM, une initiative propice à produire des solutions novatrices à des problèmes complexes.



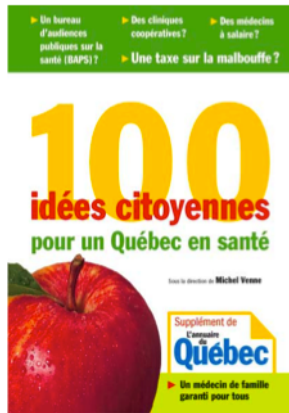
Les enjeux essentiels et le renouvellement des idées

D'autre part, l'INM anime un débat continu sur les enjeux essentiels pour la société. Les résultats de ce débat contribuent au renouvellement des idées et à l'élaboration de réponses aux grands défis de notre temps. L'INM a constitué une agora accessible et ouverte. C'est par leur participation concrète à ces débats portant sur des sujets importants, et dont les résultats ont une chance réelle d'influencer les politiques publiques ou les pratiques privées, que les citoyens apprennent à participer. Plus ils participent à la vie de la communauté, plus ils ont envie d'y participer. Cette agora comporte cinq dimensions :

- une veille sur l'évolution de la société et les enjeux à débattre, incluant la publication annuelle de l'ouvrage de référence *L'état du Québec*;
- la collecte et, au besoin, la production et la diffusion des connaissances nécessaires pour éclairer les débats par une documentation objective et de qualité;
- l'organisation d'activités délibératives, de la simple table ronde à une démarche structurée s'étalant sur plusieurs mois appelée *Rendez-vous stratégique*;
- la diffusion et la mise en valeur des idées, projets et propositions issus de ces débats auprès du grand public et auprès des décideurs, sous la forme de rapports, livres, vidéos et autres supports;
- l'animation d'espaces délibératifs sur le Web.



Une expertise et une expérience diversifiées



Depuis sa création, l'Institut a développé une expertise reconnue en conversations publiques et en participation citoyenne. On peut rappeler ici l'engagement de l'INM dans l'organisation des forums nationaux de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables. Ou encore, la contribution centrale de l'INM dans la démarche de consultation qui a mené à la proclamation, l'automne 2011, de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec.

L'Institut a également prêté main forte au Regroupement national des conseils régionaux de

l'environnement pour l'organisation des *Rendez-vous de l'énergie*, qui se sont conclus, en novembre 2011, par un forum national.

L'INM a présidé à une consultation publique sur le *Plan de conservation des milieux naturels de Saint-Bruno*. Il a également présidé au *Jury citoyen sur le financement des partis politiques*, commandé par le Directeur général des élections. L'INM a appuyé une démarche inédite de consultation sur la nutrition dans les familles, le projet *Tout le monde à table*, qui a rejoint 15 000 personnes à travers le Québec. Les méthodes de l'INM ont aussi servi à la tenue des *États généraux du Vieux-Québec* et des *Rendez-vous des générations*. Chaque fois, des centaines, voire des milliers de citoyens et de citoyennes ont participé, dans le cadre d'une approche ouverte et constructive, à des débats de fond essentiels pour notre avenir collectif. Cette expérience, l'Institut du Nouveau Monde a voulu la mettre à profit sur le thème sérieux, important et controversé de l'avenir minier du Québec.

L'équipe de la démarche de Conversation publique sur l'avenir minier du Québec

Conception et coordination générale de la démarche : Michel Venne – Directeur général

Gestion du projet : Julie Caron-Malenfant – Directrice – INM Services-conseils

Directeur du projet : Yves Bourguignon – Consultant

Directrice – Stratégie et communications : Paule Gagnon

Coordonnateur de la plateforme de discussion en ligne : Benjamin Cerantola

Conseiller en communications et relationniste de presse : Roch Bilodeau – Phare Communications

Recherche, documentation, analyse et rédaction : François-Nicolas Pelletier – Journaliste et rédacteur

Graphisme : Gaétan Venne

Édimestre : Aude-Leroux Lévesque

Planification et coordination logistique : Adaée Lacoste et Louis-Philippe Lizotte

Directeur administratif : Pascal Grenier

Adjointe administrative : Rajae Nuiji

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS	1
La démarche	1
Les résultats.....	1
Des statistiques probantes	2
Un taux de satisfaction impressionnant	2
PREMIÈRE PARTIE : LA DÉMARCHE	3
Le contexte	3
Un contexte mondial et national opportun.....	3
Un appétit affirmé pour un débat public élargi.....	4
Une industrie et une communauté qui affirment leur ouverture au dialogue.....	5
Les éléments de la démarche	6
Les objectifs et les moyens.....	6
Une démarche inclusive	7
Une conversation, à distinguer d’une consultation.....	7
La gouvernance et les coûts de réalisation de la démarche.....	8
Une proposition à l’industrie minière à l’effet de défrayer les coûts de la démarche	8
Le principe fondamental de non-ingérence	9
Des réactions	9
Un Comité consultatif diversifié	10
La documentation objective	11
La recherche, l’analyse et la rédaction des documents.....	12
La contribution d’observateurs externes	12
La tournée de neuf régions et la plateforme en ligne.....	12
Dix villes et onze rencontres de Conversation publique	12
Le déroulement des séances	13
Trois séances particulières pour réagir au bilan intérimaire	14
La plateforme de discussion en ligne.....	14
La stratégie de communication et de diffusion	15
9,8 millions de contacts médiatiques	15
245 reportages nationaux et régionaux	16
Le Web, un allié pour élargir le public	17
La collecte des points de vue et la préparation d’un bilan	17
La parution du bilan et sa diffusion initiale	18
DEUXIÈME PARTIE : LES RÉSULTATS.....	19
Une participation citoyenne solide et des milliers de manifestations d’intérêt	19
Quelque 500 participants directs et 15 000 manifestations d’intérêt.....	19
Des résultats qui font positivement écho aux objectifs de la démarche	20

Des objectifs bien définis, des résultats en conséquence	20
Un éclairage à la fois précis et transférable.....	20
Une base d'information solide et objective	20
Six fascicules et une synthèse.....	21
Des outils appréciés.....	21
Pour les citoyens, l'atteinte d'une information de qualité	22
Une meilleure connaissance des enjeux et le goût d'en savoir plus	22
Une diffusion étendue.....	23
Une présence dans les médias qui permet d'étendre la diffusion de l'information de fond	23
Un dialogue ouvert, pluriel et profitable	23
Une expression libre et étendue	23
Une participation diversifiée	24
Les fruits positifs d'un dialogue ouvert et consistant.....	25
Des constats d'ensemble	25
Des citoyens seraient prêts à apprécier davantage le secteur minier s'il évoluait dans la bonne direction	25
Une remise en cause de l'urgence d'exploiter les ressources minérales	26
À l'État d'assumer ses responsabilités au nom des collectivités	27
Le débat minier invite à réfléchir aux modèles de développement du Québec et de ses régions.....	27
La logique du développement durable commande la fin du « tout-à-l'économie »	28
Des conditions préalables à une nouvelle vision partagée du développement minier	28
Le contre-exemple de l'industrie du gaz de schiste.....	28
La transparence de l'industrie et l'accès à l'information.....	29
Une analyse indépendante avantages/coûts des retombées du développement minier.....	30
Une révision objective du régime de redevances minières.....	31
La consultation impérative des citoyens et l'acceptabilité sociale des projets	32
Un passage obligé.....	33
Des préoccupations d'ordre économique	33
Une question d'équité.....	33
La maximisation des retombées pour le Québec	34
Des coopératives minières?.....	34
La maximisation des retombées pour les régions concernées	36
L'achat local et les investissements en R&D.....	38
Planifier l'après-boom	38
Des préoccupations d'ordre social	39
La santé et la qualité de la vie	40
Les infrastructures et l'organisation sociale	40
L'embauche locale, la formation et la persévérance scolaire	41
Les impacts du navetage (« fly in / fly out »).....	41
Des préoccupations d'ordre environnemental	42
Des préoccupations qui se révèlent localement.....	42
Mieux faire appliquer une réglementation déjà en vigueur.....	43
Investir en R&D pour réduire l'empreinte écologique tout en développant une industrie de pointe.....	43
Le choix du développement durable	43

La question autochtone.....	45
En guise de conclusion :.....	46
Des attentes élevées pour un nouveau dialogue et de nouvelles pratiques	46

TROISIÈME PARTIE : LES ANNEXES 47

<i>Ces documents sont disponibles sur le site web de l'INM : inm.qc.ca/avenirminier</i>	<i>47</i>
La documentation initiale.....	47
Le rapport des échanges dans la plateforme de discussion en ligne	47
Le rapport de presse.....	47
Le rapport d'évaluation des activités par les participants	47
La lettre d'entente entre l'Institut du Nouveau Monde et le regroupement Minalliance	47
Les vidéos disponibles en ligne	47

LES FAITS SAILLANTS

La démarche

- la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec s'est organisée dans un contexte mondial et national opportun, alors qu'un appétit affirmé s'exprimait pour un débat public élargi, tant du côté de l'industrie minière que du côté de la communauté, des organisations intéressées par ce débat, et des citoyens;
- les objectifs de la démarche visaient à la fois l'établissement d'une information objective et impartiale, une tribune d'expression des citoyens, d'échanges et de recherche de solutions, ainsi que de l'identification des points de vue des citoyens et leur transmission au gouvernement, à l'industrie et aux acteurs socioéconomiques;
- l'Institut du Nouveau Monde a tenu à ce que cette démarche soit inclusive et aille plus loin que les débats déjà existants et relativement déjà campés, en misant sur l'intelligence individuelle et collective des citoyens pour faire avancer les échanges; pour ce faire, l'INM a privilégié la formule de la conversation publique, tenue à la manière d'une conversation de café;
- l'industrie minière a été invitée par l'INM à assumer une grande partie des coûts de la démarche, ce qu'elle a accepté, alors qu'une entente très claire venait garantir l'indépendance de l'Institut dans la gestion complète de la démarche, notamment avec le soutien d'un Comité consultatif diversifié;
- l'INM a développé pour la démarche une documentation objective solide, à laquelle a contribué une relecture de la part d'observateurs externes; l'INM a tenu onze rencontres de Conversation publique dans dix villes du Québec, dont trois ont permis de réagir à un premier bilan intérimaire; une plateforme de discussion en ligne sur le Web a permis à d'autres personnes de joindre la Conversation; une imposante opération de communication publique a permis de rejoindre un public élargi, assurant une large collecte d'informations et de points de vue reflétés dans le présent bilan.

Les résultats

- la Conversation publique a suscité la participation de quelque 500 participants directs et 15 000 manifestations d'intérêt et a permis d'atteindre ses objectifs, en apportant notamment un éclairage à la fois précis et transférable sur les sujets discutés, ainsi qu'une base d'information consistante et objective pour les participants, par une documentation impressionnante en qualité, qui fut très appréciée; la démarche a connu une diffusion étendue dans les médias et a permis un dialogue ouvert, pluriel et profitable, par des participants diversifiés dans leur provenance;
- la Conversation a permis de constater que des citoyens québécois seraient prêts à apprécier davantage le secteur minier s'il évoluait dans la bonne direction, notamment en remettant en cause l'urgence que ressentent certains d'exploiter rapidement et massivement les ressources minérales; les citoyens tiennent beaucoup à ce que, ce faisant, l'État assume ses responsabilités au nom des collectivités, alors que le débat minier invite à réfléchir aux modèles de développement du Québec et de ses régions, et que la logique du développement durable commande la fin du « tout-à-l'économie »;
- élément majeur qui a teinté toute la Conversation publique : les citoyens estiment essentiel et même inévitable que le Québec développe une nouvelle vision partagée du développement minier si l'on veut éviter la répétition du contre-exemple de l'industrie du gaz de schiste, répudiée par un très grand nombre de citoyens; les citoyens commandent donc un respect affirmé et une communication ouverte, volontaire et transparente, tant de la part de l'industrie minière que des décideurs gouvernementaux qui doivent les représenter et défendre leurs intérêts;
- la Conversation publique a permis d'identifier les conditions préalables à l'établissement d'une nouvelle vision partagée du développement minier au Québec : une plus grande transparence et un accès élargi à toute l'information nécessaire; une analyse indépendante avantages/coûts des retombées du développement minier; une révision objective du régime de redevances minières; la consultation impérative des citoyens, afin de valider, s'il y a lieu et dès le début des projets éventuels de développement minier local, le degré d'acceptabilité sociale de ces projets. Ces conditions balisent un passage obligé du futur développement minier;
- sur le plan économique, les citoyens tiennent à l'équité intergénérationnelle et interrégionale dans le développement minier actuel et à venir; ils la voient dans la maximisation des retombées pour le Québec (prise de participation de l'État dans des compagnies minières et davantage de deuxième et troisième transformation au

Québec), dans la maximisation des retombées pour les régions et les localités concernées (notamment par une redistribution des redevances entre les niveaux local, régional et national, l'achat local et des investissements en R&D); ils tiennent beaucoup à une planification prévoyante et circonspecte de l'après-boom minier ou de l'inter-boom, par la création par exemple d'un Fonds souverain, la diversification des économies régionales où le secteur minier est important, et par un soutien actif à l'entrepreneuriat, tant minier que non-minier;

- sur le plan social, les citoyens se sont montrés très préoccupés par les défis touchant la santé et la qualité de la vie – tant individuelles que collectives – dans les communautés touchées; ils attirent l'attention sur les problèmes que peuvent causer un développement minier mal contrôlé, sur les infrastructures de vie et d'accueil des communautés et leur organisation sociale; ils insistent également sur la nécessité de l'embauche locale pour contrer les impacts négatifs du navettage; ils considèrent de plus qu'un accent essentiel doit être mis sur la formation continue des travailleurs du secteur minier et le maintien d'objectifs élevés de persévérance scolaire dans les régions touchées par des fortes demandes de main-d'œuvre qui pourraient la remettre en cause;
- sur le plan environnemental, si ces questions ont été légèrement moins au centre des discussions mais tout de même largement évoquées dans les aspects économiques et sociaux, les citoyens participant à la Conversation ont cependant affirmé des consensus clairs : la nécessité absolue de faire mieux appliquer les différentes contraintes légales et réglementaires qui sont déjà existantes, en y investissant les moyens de contrôle nécessaires, et en favorisant les investissements en R&D de l'industrie pour réduire son empreinte écologique, tout en développant une industrie de pointe, pour faire de la protection de l'environnement un aspect positif et proactif, un véritable levier de développement d'un secteur minier québécois évolué, « de deuxième ou de troisième génération ».

Les citoyens rencontrés lors de la Conversation publique de l'Institut du Nouveau Monde sur l'avenir minier du Québec ont exprimé des attentes et des exigences élevées pour que s'établissent un nouveau dialogue et de nouvelles pratiques dans le développement minier au Québec. C'est à ce prix inévitable que nous pourrions construire ensemble une nouvelle vision partagée du secteur minier qui permette que se poursuive son développement d'une façon la plus harmonieuse possible.

Des statistiques probantes

- 9 760 150 contacts médiatiques avec les lecteurs et auditeurs rejoins par les médias nationaux et régionaux;
- 12 000 abonnés à l'infolettre de l'INM ont reçu les invitations à participer à la démarche;
- 9500 téléchargements de la vidéo de promotion de la démarche;
- 3270 visiteurs uniques du site Web;
- 2000 personnes ayant consulté la documentation publiée sur le site Web;
- 1000 documents-synthèses *Le Cahier du participant* distribués à travers le Québec;
- Quelque 500 participants directs à la démarche : 487 inscrits aux 11 activités de la tournée régionale, 395 participants ayant enregistré formellement leur présence sur place, 88 participants à la plateforme de discussion en ligne, dont 27 ont aussi participé à une des rencontres de la tournée;
- 245 reportages nationaux et régionaux dans les médias et sur le Web;
- 96 % de taux de satisfaction des participants à l'égard de la documentation fournie.

Un taux de satisfaction impressionnant

Le taux de satisfaction des participants aux séances de la tournée des régions s'élève à 91 %. Sur la qualité de la documentation produite, sur les méthodes et la qualité de l'animation, et sur les questions d'ordre logistique, la satisfaction atteint des taux très élevés oscillant entre 80 % et 100 %. Un rapport d'évaluation complet est publié en complément du présent bilan.

PREMIÈRE PARTIE : LA DÉMARCHE

Le contexte

Un contexte mondial et national opportun

Développée à partir de l'automne 2011, la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec s'est inscrite dans un contexte mondial et national des plus opportuns.

The poster features the title 'L'avenir MINIER DU QUÉBEC' at the top, with 'Le développement minier, qu'en pensez-vous?' in large blue letters below it. Underneath, it says 'Venez partager vos questions, vos préoccupations, vos solutions.' The event details are: 'Samedi 3 mars de 8h30 à 16h30 à Rouyn-Noranda Centre de congrès de l'Hôtel Gouverneur 41, 6^e Rue'. At the bottom, it states 'Gratuit - Inscription obligatoire - Dîner offert' and 'Pour s'inscrire et s'informer: inm.qc.ca'. A list of participating organizations is provided, including the Association minière du Québec, Exploitation Abitibi, the Union of municipalities of Québec, the Québec Federation of municipalities, the National Council of Regional Governments of Québec, and the Ministry of Québec. A small logo for 'INM QUÉBEC' is at the bottom right.

À l'échelle mondiale, on se croyait revenus à l'âge d'or de l'exploitation minière. La demande en provenance d'économies émergentes, comme la Chine et l'Inde, surpassait l'offre. Le prix des matières premières, dont celui du fer, abondant sur la Côte-Nord, atteignait des niveaux record. La valeur refuge de l'or, que l'on trouve en quantité dans le sous-sol de l'Abitibi-Témiscamingue, augmentait sur les marchés, sous l'effet des fluctuations monétaires. Les capitaux étaient disponibles pour des investissements de milliards de dollars.

À l'échelle du Québec, l'État a fait connaître son intention de créer les conditions pour exploiter de façon très proactive le boom minier. En avril 2009, le Vérificateur général du Québec avait déposé un rapport qui fera époque, notant par exemple que : « *Dans un contexte d'augmentation importante de l'exploration minière au Québec, il est essentiel et fondamental que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) planifie à long terme les interventions gouvernementales liées à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales.* » Le Vérificateur général estime également que « *les analyses fiscales et économiques produites par le MRNF ne lui permettent pas d'établir de façon claire et objective si le Québec retire une compensation suffisante en contrepartie de l'exploitation de ses ressources naturelles. La question se pose notamment en ce qui concerne les droits miniers perçus par l'État* ».

Depuis, à l'occasion de deux budgets successifs, le ministre des Finances du Québec a modifié le régime de redevances minières, les augmentant jusqu'à 16 % des profits. Il a également procédé depuis à d'autres ajustements, notamment pour accroître la participation financière de l'État dans des projets miniers. À l'automne 2010, le gouvernement présentait le projet de loi 79, pour réformer la *Loi sur les mines*. Devant les difficultés du gouvernement à le faire adopter, il ne sera pas représenté après la prorogation de la session.

Au printemps 2011, le gouvernement propose avec emphase son Plan Nord. En mars 2011, le Commissaire au développement durable, dans son rapport présenté par le Vérificateur général, « *se demande si des lois comme la Loi sur les mines, promulguée à la fin du XIX^e siècle, sont toujours adaptées à la réalité. L'objection manifestée par plusieurs personnes à la présence du droit minier sur la propriété privée de même que l'opposition de municipalités au développement des gaz de schiste font également ressortir le besoin pressant de moderniser cette loi* ».

En septembre 2011 s'amorce à l'Assemblée nationale l'étude du nouveau projet de loi 14, portant le nom de *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*. À l'automne 2011, l'artiste Richard Desjardins et son collègue Robert Monderie dévoilent leur pamphlet documentaire, *Trou Story*. Entre-temps, deux projets de loi relatifs au Plan Nord ont été déposés à l'Assemblée nationale. Parallèlement, la controverse sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste prend de l'ampleur et marque une bonne partie de 2011 et 2012, des centaines de citoyens de la vallée du Saint-Laurent s'opposant vigoureusement à cette filière.

Au Jour de la Terre, le 22 avril 2012, Montréal a connu la plus importante manifestation de son histoire, plus de 250 000 citoyens s'étant rassemblés au centre-ville et au pied du mont Royal pour manifester notamment leur attachement au bien commun que représentent les ressources naturelles du Québec. L'expression des valeurs et des attentes citoyennes bat son plein.

Ce contexte effervescent a provoqué des échanges souvent houleux. Le débat parlementaire sur le projet de loi 14 fut parfois acrimonieux, à tel point que les partis n'ont pu s'entendre sur son adoption avant la suspension des travaux de l'Assemblée nationale en juin 2012, alors que planaient déjà sur le Québec des rumeurs d'élections.

Un appétit affirmé pour un débat public élargi

Les organisations qui prennent la parole et expriment, à travers ces débats, différentes conceptions du développement du Québec, défendent aussi leurs points de vue particuliers. Le grand public a reçu ces points de vue divergents, pas toujours clairs à ses yeux, avec une certaine frustration. Comment faire le tri entre l'opinion et l'information solide? Où se trouve l'intérêt général dans ce dossier? De quoi le Québec a-t-il besoin comme politique de développement minier? Que veulent les Québécois? Comment peuvent-ils tirer bénéfice de la demande mondiale pour le minerai, tout en contribuant au développement des régions, de l'économie québécoise dans son ensemble, et dans applications scientifiques et technologiques dans le secteur minier? Et comment le faire – si tel devient le vœu des citoyens – dans une perspective de développement durable, respectueux non seulement des écosystèmes, mais aussi des territoires, des personnes, des communautés et de leurs droits?

Enfin, où le citoyen moyen peut-il exprimer ses préoccupations et ses idées, ou même, plus simplement, les questions qu'il se pose et auxquelles il a du mal à obtenir des réponses claires?

Partout au Québec, des voix se sont fait entendre en faveur d'un débat ou d'un dialogue élargi sur ces questions parfois complexes, parfois techniques, mais qui touchent au cœur de la vie de centaines de milliers de nos concitoyens.

Certains d'entre eux s'intéressent au développement minier parce que c'est ce qui leur permet de gagner leur vie. L'activité minière représente un peu moins de 2 % de l'économie québécoise et plus de 30 000 emplois, dont 18 000 directs. Les investissements dans ce secteur se sont élevés à quelque 2,9 milliards de dollars en 2010, en croissance de plus de 40 % par rapport à l'année précédente. En 2009-2010, les minières ont versé plus de 300 millions de dollars en redevances au gouvernement. Si cela peut

Avenir minier : des tensions à l'horizon

Louis
Tanguay
ltanguay@proton.com



L'image de l'industrie minière au Québec est loin de faire consensus et l'avenir de ce secteur soulève plus de préoccupations que d'enthousiasme.

C'est du moins ce qu'on pouvait déceler des propos entendus dans une tribune publique communale mardi soir dans un hôtel de la Capitale pour que les citoyens expriment leurs questions et leurs attentes.

À la suite d'une série de neuf rencontres appelées «Conversation publique sur l'avenir minier du Québec», une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation de l'Institut du Nouveau Monde (INM).

Son directeur général, Michel Venne, n'était pas déçu de ce nombre jugé faible par un certain nombre de participants.

Mais certaines interventions ont soulevé des doutes sur le niveau d'intérêt porté par les participants aux volumineux documents de synthèse mis à leur disposition pour préparer le débat.

À titre d'exemple, on pouvait s'étonner d'entendre un

universitaire attribuer aux municipalités régionales de compter un droit de veto sur l'émission de jalonnements miniers (*claims*) en territoire habité alors que la

possibilité pour elles d'interdire l'exploration se retrouve dans le projet de Loi 14 (visaant à réformer la Loi sur les mines) qui n'est pas encore adoptée.

Dès qu'on a posé la question de la première image associée au mot mine, à la création de richesses et d'emplois et de compétences évoquée par d'autres, d'autres ont opposé la destruction de paysages et la dépossession des populations locales d'un bien public au profit d'entreprises étrangères.

LES REDEVANCES

Quant à l'utilisation des redevances provenant de l'exploitation des ressources minérales, plusieurs ont proposé de les investir dans un fonds souverain national au bénéfice des générations à venir tandis que d'autres veulent qu'une partie soit confiée aux régions pour financer les infrastructures et le développement économique dans d'autres secteurs, ou encore pour niveler des inégalités sociales.

Il a beaucoup été question de transparence, de consultation,

d'information et de communication, sans toutefois isoler ce qui ferait du Québec un modèle mondial du développement minier durable.

AILLEURS

Samedi, le forum sur l'avenir minier se déplace vers Sept-Îles ou les échanges s'étendront sur toute la journée.

D'autres événements du genre sont prévus à Trois-Rivières, à Sherbrooke et à Montréal.

Parallèlement à l'exercice de consultation qui se poursuivra à Sherbrooke et à Montréal, les citoyens sont invités à partager leurs questions, préoccupations et solutions à ce sujet sur la plateforme de discussions *ideas.inm.qc.ca*.

Les documents de base préparés par l'INM pour les participants à la tournée sont accessibles à www.inm.qc.ca/avenir-minier.

paraître peu, à l'échelle du Québec, dans les régions minières comme l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord, le secteur minier représente autour de 20 % de l'activité économique et 10 % de l'emploi. Et ces emplois sont bien rémunérés : en 2010, on parlait d'un salaire moyen de l'ordre de 74 500 \$.

Mais d'autres concitoyens ont aussi un intérêt pour l'industrie minière. Parce qu'ils sont inquiets de ses impacts négatifs sur le plan social et environnemental, comme certains d'entre eux ont déjà eu l'occasion de les constater ou même de les vivre dans leurs localités et dans leurs régions. Le terme, de plus en plus utilisé, de « l'acceptabilité sociale » des projets est devenu une question incontournable, dans le secteur minier comme ailleurs. Les attentes citoyennes sont élevées. Les préoccupations sont majeures et touchent autant des sujets économiques et de développement régional, des sujets sociaux et de gouvernance, que des sujets environnementaux et d'usages du territoire.

Secteur minier. L'INM parcourt le Québec pour entendre l'opinion des gens sur l'avenir minier

L'Institut du Nouveau Monde (INM) invite les citoyens québécois à s'exprimer sur l'avenir minier dans la province. À partir du 3 mars, l'organisme visitera neuf villes pour y tenir des « conversations publiques » et amener les gens à réfléchir et à échanger sur l'industrie minière au Québec, autant sur ses bons côtés que ses moins bons.

Michel Venne, directeur général de l'INM, indique que les discussions ne porteront pas exclusivement sur le Plan Nord,

même si le grand projet de développement du Nord québécois devrait être de toutes les conversations. L'INM s'arrêtera dans des régions minières, comme l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord, mais aussi à Montréal et à Québec, afin d'entendre les préoccupations et les arguments de tous les Québécois.

Au terme de l'exercice, l'INM produira un rapport qui sera rendu public, en plus d'être transmis à l'industrie et au

gouvernement.

M. Venne s'attend à ce que le rapport fasse état des questions et des inquiétudes liées à l'exploitation du sous-sol québécois, mais aussi des arguments en faveur de l'industrie minière.

La tournée débute à Rouyn-Noranda le 3 mars prochain. Chibougamau, Saguenay, Gas-pé, Québec, Sept-Îles, Trois-Rivières, Montréal et, finalement, Sherbrooke sont aussi à l'horaire. LA PRESSE CANADIENNE

Dans une analyse sur le contexte du développement minier à l'échelle mondiale, publiée au cours de l'année 2011, la firme Deloitte invite l'industrie à tenir compte de plusieurs facteurs dont les trois suivants :

- l'importance d'obtenir l'accord du milieu pour tous les nouveaux projets;
- la nécessité de composer avec des exigences plus serrées en matière d'environnement, de sécurité et de transparence;
- l'obligation de renforcer la collaboration entre l'industrie et les collectivités locales, les autorités nationales, les groupes environnementaux, les partenaires

d'investissement et les ressources humaines de l'entreprise.

Ce ne sont pas là de minces tâches. Toutes passent par la discussion, l'échange, le dialogue, l'écoute mutuelle, la négociation et la concertation.

Une industrie et une communauté qui affirment leur ouverture au dialogue

En octobre 2010, l'industrie minière du Québec a procédé au lancement de Minalliance, un regroupement visant à mieux faire connaître l'industrie et sa contribution au développement du Québec auprès du grand public. L'un de ses objectifs est celui « d'intensifier le dialogue avec l'ensemble des parties intéressées par l'industrie ». En février 2011, lors de la publication d'un sondage, Minalliance affirmait son appui au principe du dialogue : « Nous comptons agir en demeurant à l'écoute de la population et en maintenant ouvert le dialogue avec les communautés. »

Le 28 juin 2011, l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) affirmait par communiqué sa volonté d'établir des ponts avec les parties prenantes et souhaitait « un débat franc et démocratique » sur les questions qui étaient soulevées par le projet de loi 14, et ce, « dans le cadre d'un processus public élargi de discussions et d'échanges pouvant conduire à un consensus entre les parties prenantes ». L'Association minière du Québec (AMQ), aussi partenaire du regroupement Minalliance, a souhaité pour sa part « un meilleur dialogue avec les municipalités ».

Plusieurs gestes et déclarations du gouvernement du Québec ont appuyé le principe d'une meilleure participation du public aux débats sur les enjeux et sur les projets miniers. Le projet de loi 14 contenait des dispositions en faveur d'une meilleure information et d'une meilleure consultation du public sur les nouveaux projets. La Stratégie minérale du Québec favorise la consultation et le dialogue entre les sociétés minières et les communautés locales et autochtones concernées.

De manière plus générale, le législateur encourage un meilleur encadrement des pratiques consultatives et participatives dans la planification et la gestion du territoire : adoption de la *Loi sur le développement durable*, modernisation de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, entrée en vigueur de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

La société civile n'est pas en reste. La Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!, composée de groupes de la société civile, réclame – au-delà du débat parlementaire sur le projet de loi 14 – un débat public sur les questions liées à la fiscalité, aux subventions, au rythme de l'exploitation et aux effets du boom minier, notamment à l'aube du Plan Nord. De nombreux groupes environnementalistes et citoyens, dont certains se préoccupent de ces questions depuis plusieurs années, partagent leurs préoccupations sur la scène publique. Et au cours des derniers mois, les colloques, salons, forums régionaux et autres activités de délibération sur le Plan Nord ou sur l'industrie minière se sont multipliés.

À ces demandes de débat formulées de multiples façons, l'INM, dont la vocation est de favoriser la participation citoyenne et d'animer des débats publics sur les enjeux cruciaux pour notre société, a répondu : « *Présent!* » L'INM a donc d'abord pris l'initiative autonome de développer une proposition complète pour contribuer à l'avancement concret de ce dossier, par l'élaboration d'une démarche de Conversation publique sur l'avenir minier du Québec.

Les éléments de la démarche

Les objectifs et les moyens

La Conversation publique sur l'avenir minier du Québec poursuivait quatre objectifs :

- exposer au grand public, dans une forme objective et impartiale, les grands enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales au Québec;
- offrir aux acteurs socioéconomiques et aux citoyens une tribune pour exprimer leurs questionnements, leurs préoccupations et leurs pistes de solution à cet égard;
- faire émerger des consensus au sujet des enjeux les plus importants et sur des pistes de solutions, ainsi que, à défaut de consensus, les sujets qui méritent de plus amples discussions, recherches ou expertises;
- informer le gouvernement, l'industrie ainsi que les acteurs socioéconomiques sur l'état de la connaissance et sur l'opinion de la population sur le sujet.

L'INM tenait à mettre en place un large éventail de moyens concrets pour atteindre ces objectifs :

- la production et la diffusion d'une documentation pertinente et objective sur les principaux enjeux miniers du Québec, qui a été rendue accessible sur le site Web de l'INM;
- le déploiement d'une stratégie de communication apte à faire connaître les enjeux du secteur à un public élargi incluant et dépassant celui des participants directs à la démarche;
- l'organisation d'une tournée de dix villes où ont été tenues des assemblées ouvertes au grand public et aux acteurs socioéconomiques intéressés;

- la mise en ligne d'une plateforme de discussion Web pour favoriser la participation des citoyens et des citoyennes qui ne pouvaient se rendre aux assemblées publiques ou qui avaient envie de poursuivre les échanges par la suite;
- la publication d'un bilan des résultats de la démarche et diverses activités de communication permettant d'en rendre compte.

Les activités principales de cette conversation publique se sont déroulées entre le 3 mars et le 29 mai 2012.

Une démarche inclusive

Aux yeux de certaines personnes, un débat doit impérativement prendre la forme d'un affrontement. Dans l'esprit de l'INM, il peut aussi adopter les contours d'un échange dans lequel l'écoute et la recherche de solutions sont aussi importantes, sinon plus, que la critique et la défense ferme de positions particulières.

Dans l'ensemble des démarches animées par l'INM depuis bientôt dix ans, et qui ont porté sur des sujets aussi sensibles que les accommodements raisonnables, le financement des partis politiques, l'éthique au niveau municipal ou la réforme de la santé, l'Institut applique cette approche.

Dans le cas de l'avenir minier, comme dans les autres, l'INM a voulu dépasser la logique dans laquelle chaque groupe énonce séparément ses points de vue, en accordant moins d'intérêt à celui des autres, et avec un intérêt inégal pour l'opinion du citoyen moyen. C'est dans cette optique que l'INM tenait à ce que la démarche soit accessible à toute personne intéressée. Et c'est pourquoi une opération étendue de diffusion de la démarche a été assurée, comme on le verra plus loin dans le présent document.

Dans des démarches comme celles-ci, les discussions sont fructueuses. L'intelligence collective se dégage des échanges, comme chaque fois que des citoyens de divers horizons sont réunis dans des conditions favorables. Deux éléments exceptionnels ont caractérisé cette démarche. D'une part, l'INM a réuni autour d'une même table (que ce soit lors des assemblées publiques ou au sein d'un Comité consultatif constitué pour l'occasion) des personnes et des organisations qui n'ont guère l'habitude de discuter ensemble de leurs positions diversifiées, de confronter leurs points de vue et de chercher ensemble des solutions. D'autre part, l'Institut a permis à de simples citoyens, parfois exclus de ces débats de spécialistes, de s'informer, d'échanger, de s'exprimer et de proposer des avenues de développement qui correspondent à leurs valeurs et à leurs besoins.

Une conversation, à distinguer d'une consultation

La démarche de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec n'en était pas une de consultation formelle comme celles animées, par exemple, par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en ce qui concerne les grands projets.

Rappelons que le but des séances publiques était de recueillir les questionnements, les préoccupations et les idées ou pistes de solutions des citoyens. Les rencontres ont aussi été des occasions d'échanger de l'information, mais surtout, de dialoguer avec des gens d'horizons divers sur l'avenir minier du Québec.

La Conversation publique sur l'avenir minier du Québec tire son nom de la méthode qui a été choisie pour animer la discussion pendant cette démarche, celle dite de la *conversation de café*. Il s'agit d'une méthode axée sur la convivialité, par la création d'un réseau vivant de dialogue commun autour de questions qui sont importantes.

Elle repose sur les principes et la forme conçus par *The World Café* (voir www.theworldcafe.com), qui favorise les conversations porteuses de sens au sein de structures d'entreprises, gouvernementales et communautaires de par le monde. Les conversations de café sont également une métaphore sur de nouvelles manières de changer nos vies, notre travail, notre communauté. Elles permettent à toutes et tous de participer à la discussion et d'exprimer un point de vue. L'échange se fait en petit groupe et les personnes intimidées par un micro ou par l'idée de prendre la parole devant un grand groupe y sont plus à l'aise de s'exprimer.

La méthode favorise également le dialogue, car les participants, réunis en petits groupes, en viennent automatiquement à se parler et à se répondre les uns aux autres. Un café ne permet pas aux tenants d'une position particulière de faire des monologues interminables.

Les prises de parole s'inscrivent dans la discussion avec les autres. Chacun écoute le point de vue des autres participants et y réagit. Les uns peuvent poser des questions aux autres et, ainsi, faire évoluer la discussion, en permettant à son partenaire de table de s'expliquer et de détailler sa position.

La conversation de café ne conduit pas toujours à l'émergence de consensus. Elle fait aussi apparaître les divergences, les doutes, les questionnements. En ce sens, la méthode était particulièrement bien adaptée aux besoins de la démarche de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec.

La méthode comporte évidemment des limites. On ne peut prétendre qu'une conversation de café est représentative de l'ensemble des points de vue existants, puisque la participation est volontaire. Elle ne permet pas non plus de dégager avec précision un pourcentage de la population favorable à telle ou telle proposition. Elle ne remplace pas les consultations formelles ni les débats parlementaires. Cependant, elle produit un éclairage informé sur ce que les citoyens ont à dire sur un sujet au terme d'une discussion de quelques heures qui leur permet de confronter leurs préjugés.

La gouvernance et les coûts de réalisation de la démarche

Une proposition à l'industrie minière à l'effet de défrayer les coûts de la démarche

Après avoir défini de façon autonome la démarche et son déroulement, l'Institut du Nouveau Monde a vérifié l'intérêt de l'industrie minière à participer au projet de manière tangible, compte tenu de sa volonté exprimée publiquement d'être en dialogue avec les communautés locales et à l'écoute attentive de la population.

L'industrie a été ouverte à la proposition de l'INM et s'est engagée à prendre part à la discussion publique ainsi qu'à en défrayer les coûts, et ce, à un niveau suffisant pour mettre le projet en œuvre sans délais. L'Institut a par la suite obtenu l'appui financier de deux autres organisations, le Fonds de solidarité FTQ et Bâtirente (le fonds de retraite des employés de la CSN). La Conférence régionale des élus d'Abitibi-Témiscamingue (CRÉ-AT) a contribué à son tour pour l'organisation de la rencontre de Val-d'Or. L'INM a également proposé au gouvernement du Québec et à certains de ses ministères de contribuer au financement de la démarche. Cette proposition n'a pas été retenue.

L'ensemble de la démarche a engendré des coûts de près de 190 000 \$: salles de rencontres, déplacements terrestres et aériens, honoraires des ressources humaines et des expertises professionnelles nécessaires à la réalisation de la démarche, recherche, réalisation et reproduction de la documentation, plateforme et site Internet, frais de repas et de pause des participants, publicité, etc.

Dès le démarrage de la démarche, l'INM a expliqué que le regroupement Minalliance avait accepté la proposition de l'Institut d'assumer ces coûts à hauteur de 145 000 \$, à quoi s'est ajoutée une somme de 20 000 \$ en cours de démarche, afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de rencontres régionales, passées de sept à onze. La contribution du Fonds de solidarité FTQ s'est élevée à 5000 \$, celle de Bâtirente à 1000 \$ et celle de la CRÉ-AT à 1500 \$. L'Institut du Nouveau Monde a assumé le reste des coûts, notamment ceux liés à l'exploitation de la plateforme de discussion en ligne, au rapport de presse et à l'évaluation de la démarche par les participants, pour un investissement avoisinant les 17 500 \$.

Le principe fondamental de non-ingérence

Les organismes précités n'ont eu aucun rôle à jouer ni dans l'organisation du projet, ni dans la définition des contenus. Une lettre d'entente entre l'INM et Minalliance, rédigée par l'Institut et disponible sur le site Web de la démarche depuis son tout début, se trouve en annexe du présent bilan. Elle prévoit explicitement que l'INM est seul maître à bord. L'Institut peut témoigner, au terme de la démarche, que l'industrie a respecté ce principe de non-ingérence et que l'INM a mené ses opérations de façon indépendante et autonome.

Dans la réalisation de cette conversation publique, l'INM a appliqué, en toute liberté, ses approches et ses méthodologies qui sont le gage d'un processus rigoureux, permettant l'expression de tous les points de vue, sans contrainte ou censure et de façon libre, par les citoyens désireux d'y participer.

Dans une démarche pluraliste et inclusive comme celles que mène l'Institut du Nouveau Monde, la présence de l'industrie n'était ni un luxe ni une menace à l'intégrité ou à l'indépendance du processus. Sa participation était une nécessité. L'industrie possède de l'information, de l'expertise et des leviers d'action qu'aucun autre acteur n'a à sa disposition. Elle est évidemment au cœur de l'activité minière. Elle a œuvré, au cours des dernières décennies, peut-être trop souvent de manière discrète, répondant de ses résultats à ses actionnaires et ménageant avec le gouvernement des relations directes et discrètes. Depuis quelque temps, ses actions font l'objet d'une attention publique plus marquée.

Dans ce projet comme dans les autres que l'INM a menés, l'Institut a veillé à protéger solidement son autonomie. Chaque participant avait la garantie de s'exprimer en toute liberté, et que son point de vue serait pris en compte avec justesse et équité. C'est ce qui s'est produit pendant la démarche; c'est ce que les participants ont confirmé dans leurs évaluations, et le présent bilan en témoigne.

Des réactions

Le fait que le regroupement Minalliance ait accepté la proposition de l'INM d'assumer une part substantielle des coûts précités a fait l'objet de quelques critiques de la part de certaines organisations et de la part de quelques chercheurs universitaires. L'INM a estimé que ces critiques faisaient partie de la Conversation et qu'elles avaient droit de cité. L'Institut y a répondu sur la base de son expérience des dix dernières années et de sa crédibilité reconnue.

L'Institut estime que ces critiques expriment une vision, parmi d'autres, des rapports entre l'industrie, les milieux sociaux, le gouvernement et les citoyens au sein d'une société. Le contenu de ces critiques est reproduit intégralement dans le rapport de presse qui accompagne le présent bilan.

Minalliance et l'Institut du Nouveau Monde

Une collaboration de mauvais aloi

COLLECTIF D'AUTEURS

Il est des moments où la nuit devient coupable, il est des moments où les lanternes portatives se contraignent plus. La collaboration annoncée entre l'Institut du Nouveau Monde (INM) et Minalliance pour l'organisation de « conversations » publiques sur la question des mines au Québec est manifestement de ce type.

Quant à l'Institut du Nouveau Monde, financé par le gouvernement du Québec, se présente comme une organisation financièrement autonome. Rien n'échappant aujourd'hui à la commande privée, voilà que après le processus de délibération publique sur l'avenir de nos richesses collectives et sur la notion même de bien public se trouve financé par des sociétés privées, qui plus est, dans ce contexte, celles qui ont le plus intérêt à voir le débat pencher en leur faveur, les mines.

Que ce soit l'industrie qui circonscrite en Minalliance le cadre du débat politique la concernant sous un profond malaise, d'une part. Que l'INM continue le processus au nom de la société civile laisse très perplexes, d'autre part. Cette initiative se donne finalement les allures de commission de consultation publique, dont on



L'exploitation des ressources naturelles par les mines fait l'objet de vifs débats, tant à l'étranger qu'en Québec, où le Plan Nord prévoit une plus grande « ouverture au développement minier au nord du 49^e parallèle québécois.

La participation de l'industrie relève aussi de sa responsabilité et de ses obligations créées par les attentes nouvelles et affirmées des citoyens. L'analyse produite par la firme de consultants Deloitte, citée plus avant, montre que, partout dans le monde, l'industrie n'a plus le choix de renforcer sa collaboration et le dialogue avec les collectivités locales, les autorités nationales et les groupes environnementaux. Le projet de loi 14, qui réformait la version ancienne de la *Loi sur les mines*, prévoyait de nombreuses dispositions impératives allant dans ce sens.

Un Comité consultatif diversifié

Toujours dans l'optique de contribuer à la neutralité et à l'indépendance de cette Conversation publique, après avoir couché sur papier le principe de non-ingérence des bailleurs de fonds, l'INM a réuni un Comité consultatif diversifié chargé de valider les orientations de la démarche. Ce Comité consultatif était constitué de représentants des divers secteurs et organisations intéressés par ces enjeux. Il était équilibré et de composition variée. Deux représentants de l'industrie minière, l'un provenant du secteur de l'exploration et l'autre du secteur de l'exploitation, avaient chacun un siège au sein du Comité. La Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!, qui regroupe plusieurs groupes de citoyens et syndicats, disposait également de deux sièges.

D'autres groupes environnementalistes comme le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, Initiative boréale canadienne ainsi que Nature Québec, ont participé aux travaux du Comité. Les deux associations municipales, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, étaient du nombre, ainsi que la Fédération des chambres de commerce du Québec, Investissement Québec et le Syndicat des Métallos FTQ.

Les participants au Comité consultatif avaient pour tâche principale de commenter les différentes dimensions de la démarche telles que proposées par l'INM. L'Institut a tenu compte de leurs commentaires sur le choix des thèmes à traiter, le choix des villes à visiter, la composition du groupe d'observateurs chargé de relire la documentation. Ils avaient aussi pour tâche de relayer les informations touchant la démarche auprès de leurs membres, contacts et parties prenantes afin de favoriser leur participation à cet échange collectif. Ils ont contribué à rassembler l'information et la documentation que l'INM a rendues disponibles au public. Ils ont commenté la documentation. Enfin, ils ont reçu et commenté, en fin de démarche, le présent bilan.

Dans tous les cas, et comme il était prévu et partagé avec ses membres dès le début de la démarche, le rôle du Comité est demeuré consultatif. Toutes les décisions relatives à la démarche ont été prises ensuite, à la lumière des commentaires reçus, par l'INM en tant qu'unique maître d'œuvre.

C'est pourquoi l'INM assume l'entière responsabilité de la démarche. Il était convenu d'ailleurs que chacun des organismes représentés au sein du Comité n'était pas lié par le contenu du présent bilan ni par les conclusions, suggestions ou propositions de suites à donner à la démarche qui pourraient être formulées par l'INM, à moins, bien sûr, qu'ils expriment publiquement leur accord avec l'une ou l'autre de ces propositions.

Les membres du Comité consultatif

- Jean-Claude Belles-Isles, de l'Association minière du Québec
- Jean-Philippe Boucher, de l'Union des municipalités du Québec
- Philippe Bourke, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Clairandrée Cauchy et Daniel Roy, respectivement conseillère aux communications et directeur pour le Québec du Syndicat des métallos FTQ
- Sylvain Durocher, analyste en chef à la Direction de l'information stratégique d'Investissement Québec
- Farid Harouni, de la Fédération québécoise des municipalités
- Jean-Marc Lulin, géologue, président et chef de la direction d'Exploration Azimut et président de l'Association de l'exploration minière du Québec
- Suzann Méthot, vice-présidente pour le Québec d'Initiative boréale canadienne.

Jusqu'au 20 février 2012

- Claire Bolduc, présidente de Solidarité rurale du Québec
- Denis Hamel, vice-président de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Jusqu'au 2 mars 2012

- Ugo Lapointe, porte-parole de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!
- Christian Simard, directeur général de Nature Québec

Au total, l'INM a bénéficié de l'éclairage d'un groupe diversifié de personnes qui ont pu influencer la démarche par leurs échanges au sein du Comité consultatif. Toutes les conditions de rigueur et d'indépendance ont été respectées. Le résultat de la démarche, le présent bilan, ainsi que le témoignage d'un grand nombre de citoyens ayant participé à la démarche en font foi et le confirment. Enfin, le travail du Comité consultatif a été complété par le recours à l'expertise externe d'observateurs d'expérience et de milieux académiques qui ont accepté de relire et de commenter des chapitres de la documentation produite pour l'occasion et d'en valider l'objectivité et la pertinence.

L'évolution de la composition du Comité pendant les 11 mois de la démarche

Un membre du Comité, le représentant de la Fédération des chambres de commerce, a cessé de siéger au Comité en cours de route après qu'il eut changé d'emploi. À ce stade, il était trop tard pour le remplacer. La présidente de Solidarité rurale du Québec (SRQ), Mme Claire Bolduc, a quitté le comité comme convenu à l'origine, après que celui-ci eût terminé les discussions sur les thèmes à traiter dans le cadre de la Conversation publique, SRQ étant déjà engagée au même moment dans sa propre tournée du Québec.

À la veille du démarrage de la tournée régionale, après qu'ils eurent eu tout le temps nécessaire pour exprimer leurs points de vue sur la démarche et qu'ils eurent activement participé aux travaux du Comité, les représentants de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! et de Nature Québec ont annoncé leur retrait du Comité. Ceux-ci ont annoncé et exprimé les raisons de ce retrait par le biais d'un communiqué transmis aux médias. L'INM en a été informé par un journaliste. Ces raisons étaient liées notamment au calendrier de la tournée et à la composition du groupe d'observateurs d'expérience et de milieux académiques choisis par l'INM pour commenter la documentation. Pour l'INM, ce calendrier était conforme à celui annoncé en début de démarche et cinq des huit observateurs choisis avaient reçu l'aval de la Coalition. Des articles de journaux portant sur cet épisode, ainsi que le point de vue de l'INM qui a dû y faire suite, figurent dans le rapport de presse annexé au bilan.

La documentation objective

Afin d'appuyer la démarche et d'offrir aux participants une documentation de base par laquelle augmenter son niveau d'information, pour être fin prêts à participer aux discussions lors de la tournée régionale ou sur le Web, l'Institut du Nouveau Monde a publié, sur son site Web, une documentation factuelle faisant le tour des enjeux et des acteurs de ce secteur.

Le résultat est enviable. Pour la première fois, en effet, les citoyens québécois ont eu à leur disposition des documents de référence et d'information sur le développement minier au Québec réunis à un seul endroit et dans un format facilement accessible, notamment par une vulgarisation efficace des thèmes.

Par la publication de ces documents faciles d'approche, l'objectif de l'INM était à la fois ambitieux et stimulant : permettre aux gens de s'y retrouver dans un dossier complexe qui occupe l'avant-scène des médias et qui est au cœur de la stratégie de développement du gouvernement. Les citoyens qui sont intéressés par l'avenir minier du Québec, sans en être des « experts », mais qui veulent s'informer sur la révision de la *Loi sur les mines* et les grands enjeux soulevés par le Plan Nord, entre autres, y trouveront des réponses. La documentation est non seulement utile et pertinente au débat, on y trouve en plus de nombreux outils pour ceux qui voudront aller plus loin et fouiller davantage.

La recherche, l'analyse et la rédaction des documents

Afin d'assurer la qualité, le caractère objectif et l'aspect équilibré de ces contenus, la recherche, la rédaction et l'analyse de cette documentation ont été confiées à François Nicolas Pelletier.

Détenteur d'un baccalauréat en sciences politiques, d'une maîtrise en sciences économiques et d'un diplôme d'études supérieures en journalisme, M. Pelletier a notamment été journaliste, chef de pupitre et rédacteur pour la radio de Radio-Canada, entre autres pour l'émission *Les années lumière*, de même que conseiller en politiques d'innovation pour le Partenariat technologique d'Industrie Canada. Il a également été lauréat du Prix spécial du jury de la Bourse Fernand-Seguin en journalisme scientifique.

La contribution d'observateurs externes

L'Institut du Nouveau Monde remercie également de leur apport les observateurs d'expérience et de milieux académiques qui, à un moment où l'autre de la recherche et de la rédaction des documents, ont aimablement accepté de partager avec l'INM certaines observations ou ont pu confirmer certains éléments précis de savoirs plus spécialisés : Michel Aubertin (École Polytechnique de Montréal), Michel Jébrak (UQAM et Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM), Bruno Bussière (UQAT), Paule Halley et Jean Baril (Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement de l'Université Laval), Nochane Rousseau (PricewaterhouseCoopers).

Le sondage des participants à la tournée révèle un taux de satisfaction de 96 % à l'égard de la documentation fournie, ce qui est proche de l'unanimité. Et une proportion de 76 % des participants ont dit en avoir été *entièrement satisfaits*.

La tournée de neuf régions et la plateforme en ligne

Dix villes et onze rencontres de Conversation publique

À l'origine, l'INM avait l'intention de visiter sept villes dans la cadre d'une tournée visant à permettre aux citoyens et aux groupes socioéconomiques intéressés de partager leurs questionnements, leurs préoccupations et leurs idées au sujet du développement minier au Québec. Dans le cadre des discussions du Comité consultatif créé pour la démarche, il fut convenu d'élargir le territoire couvert et d'augmenter le nombre de villes où la tournée s'arrêterait.

L'INM a d'abord rencontré des citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue (Rouyn-Noranda et Val-d'Or), la Côte-Nord (Sept-Îles) et le Nord du Québec (Chibougamau). Mais la tournée s'est aussi arrêtée à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Saguenay ainsi qu'à Gaspé.

Parce que ce sujet intéresse tous les Québécois, peu importe où ils ont établi résidence : l'activité minière se déploie aussi dans ces autres régions, et surtout, les ressources naturelles appartiennent à l'ensemble de la population par l'entremise de l'État qui en est fiduciaire.

Lors de la première rencontre à Rouyn-Noranda, à la demande de citoyens de la région qui n’avaient pu assister à celle-ci, il fut décidé de tenir une deuxième rencontre en Abitibi-Témiscamingue, à la fin du processus. Cette seconde rencontre a eu lieu à Val-d’Or. Ce qui portait à dix le nombre de villes visitées durant la démarche.

De même, à la première rencontre à Sept-Îles, des citoyens ont recommandé de tenir une conversation supplémentaire en fin de parcours, au même endroit, pour partager les conclusions préliminaires de la tournée et discuter des suites qui pourraient lui être données. Cette suggestion, qui correspondait elle aussi à la volonté d’ouverture et d’inclusion de l’INM, a aussi été retenue. La tournée s’est donc arrêtée onze fois dans dix villes différentes selon le calendrier suivant :

Date	Ville	Horaire	Lieu
Samedi 3 mars	Rouyn-Noranda	8 h 30 – 16 h 30	Centre des congrès / Gouverneur
Mercredi 7 mars	Chibougamau	19 h – 22 h 30	Hôtel Harricana
Samedi 10 mars	Saguenay	8 h 30 – 13 h	Hôtel La Saguenéenne
Samedi 10 mars	Gaspé	8 h 30 – 13 h	Hôtel Les Commandants
Mardi 13 mars	Québec	19 h – 22 h 30	Hôtel Château Laurier
Samedi 17 mars	Trois-Rivières	8 h 30 – 13 h	Cégep de Trois-Rivières
Samedi 17 mars	Sept-Îles	8 h 30 – 16 h 30	Hôtel Sept-Îles
Samedi 24 mars	Montréal	8 h 30 – 16 h 30	Cœur des sciences / UQAM
Jeudi 29 mars	Sherbrooke	19 h – 22 h 30	Musée de la nature et des sciences
Samedi 28 avril	Val-d’Or	8 h 30 – 16 h 30	Hôtel L’Escale
Mardi 29 mai	Sept-Îles	17 h 30 – 19 h 30	Musée régional de la Côte-Nord

L’inscription à chacune des activités était obligatoire. Un système d’inscription en ligne a été utilisé, permettant de récolter les principales données sociodémographiques des participants afin d’en faire un portrait sommaire. Le formulaire d’inscription comportait déjà quatre questions permettant d’établir quels étaient les sujets d’intérêt prioritaire pour les participants. Toujours par souci d’ouverture et d’inclusion, il était également possible aux participants spontanés de s’inscrire sur place, s’ils ne l’avaient pas déjà fait préalablement.

Le déroulement des séances

Un *Cahier du participant* était remis à chaque personne présente, qui avait donc en main les principales données concernant les enjeux à discuter. Ce Cahier du participant constituait une synthèse de la documentation disponible sur le site Web de la démarche.

Lors de chacune des rencontres, après une brève présentation des enjeux par les animateurs de l’INM, les participants étaient invités à discuter tour à tour de trois ensembles thématiques : les sujets économiques et de développement régional, puis les sujets sociaux et de gouvernance, et enfin, les sujets environnementaux et de territoire.

Les participants étaient divisés en petits groupes de six à huit personnes pour discuter entre eux, à la manière d’une conversation de café. Les conclusions de leurs échanges étaient ensuite partagées en grand groupe, les participants de chaque table étant invités à les formuler eux-mêmes au micro. Pour chacun des trois grands thèmes, les participants changeaient de table afin de favoriser des échanges plus nombreux, avec des personnes aux points de vue différents.

L'assemblée se concluait par des échanges en grand groupe pour tirer les conclusions qui se révélaient et évoquer des idées et des solutions créatives.

L'horaire variable des rencontres (une journée, une demi-journée ou une soirée) s'est imposé en fonction de contraintes logistiques (disponibilités de salles, horaire des vols, etc.) et du nombre de participants inscrits.

À chaque occasion, selon la durée de l'activité, un repas, une collation ou une pause-café étaient offerts, permettant de poursuivre les échanges sur une base informelle pendant ces pauses et de favoriser une plus grande participation encore.

Trois séances particulières pour réagir au bilan intérimaire

Le déroulement des séances tenues à Montréal et à Val-d'Or, ainsi que de la deuxième séance tenue à Sept-Îles, était quelque peu différent. La séance de Montréal a donné lieu à un bilan provisoire, présenté sous la forme d'une vidéo montrant des extraits des rencontres régionales précédentes, et d'une table ronde réunissant cinq des membres du Comité consultatif.

Cette rencontre a permis de recueillir quelques réactions à certaines des idées émises lors de la tournée, au moyen de bulletins de vote distribués aux participants et recueillis par l'INM pour compilation à titre indicatif.

La séance de Val-d'Or a permis d'atteindre trois objectifs. D'abord, permettre aux personnes qui n'avaient pu se rendre à l'activité du 3 mars, à Rouyn-Noranda, d'exprimer leurs points de vue. Ensuite, partager le bilan provisoire de la tournée et recueillir les premières réactions des participants. Et enfin, approfondir la discussion sur trois sujets identifiés comme des préoccupations prioritaires par les participants de la tournée, soit : l'idée de constituer un fonds régional à même les bénéficiaires de l'exploitation minière; les processus de consultation des citoyens en amont des projets miniers; et la transformation secondaire et tertiaire des ressources minières.

La deuxième séance tenue à Sept-Îles était organisée de manière à présenter aux participants le bilan provisoire et à recueillir leurs réactions, ainsi qu'à discuter de certaines suites qui pourraient être données à la démarche de Conversation publique sur l'avenir minier du Québec.

La plateforme de discussion en ligne

Afin d'avoir une Conversation sur l'avenir minier la plus ouverte et inclusive possible, l'INM a utilisé un outil de délibérations, d'échanges et de dialogues sur le Web. Pendant deux mois, des échanges ont ainsi eu lieu entre citoyens désireux de participer au débat sur l'avenir minier. Ces échanges ont fait l'objet d'une animation soutenue et d'une modération stricte. La plateforme de discussion a été ouverte le 8 mars 2012 et la conversation en ligne s'est terminée le 29 avril 2012.

La plateforme de délibération en ligne IdeaScale a permis aux citoyens d'exprimer plus particulièrement leurs pistes de solutions à l'égard de l'exploitation des ressources minérales au Québec, sa configuration

L'avenir MINIER DU QUÉBEC

Le développement minier : réagissez au bilan de la tournée de l'INM !

Discutez plus en profondeur des solutions proposées !

Samedi 28 avril
9h30 à 16h30
à Val d'Or
Hôtel L'Escale
Salle Sullivan
1100 rue de l'Escale

Gratuit - Inscription obligatoire - Dîner offert

INFORMATION et INSCRIPTION Inm.qc.ca/avenir-minier

Le Comité consultatif sur l'avenir minier du Québec est une initiative de l'Institut du Nouveau Monde encadrée par un comité consultatif formé de représentants de groupes environnementaux, de syndicats, des unions municipales, de l'industrie et d'investissement Québec. À l'instigation de l'INM, l'Assemblée a convenu de déléguer le coût de la démarche. Le Fonds de solidarité FTQ et Bilivente ont également contribué financièrement à la démarche.

Pour la rencontre de Val d'Or, l'INM peut compter sur l'appui de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, du Conseil régional de l'aménagement de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Chambre de commerce de Val d'Or.

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

amenant les citoyens à proposer des *idées* plutôt que des revendications déjà connues pour une bonne part. La plateforme peut être visualisée à l'adresse Internet <http://idees.inm.qc.ca>.

Les citoyens ont proposé des idées en réponse aux trois questions suivantes :

- comment assurer la redistribution équitable des bénéfices économiques de l'activité minière?
- à quelles conditions l'activité minière peut-elle être considérée socialement acceptable?
- comment éviter ou atténuer raisonnablement les impacts environnementaux de l'activité minière?

La délibération se faisait en trois étapes :

- les citoyens proposaient des idées pour chacune des questions posées;
- les citoyens participant à la communauté virtuelle pouvaient ensuite commenter chacune de ces idées, s'ils le souhaitaient;
- finalement, les citoyens évaluaient les idées en votant pour les meilleures. Celles-ci se retrouvaient automatiquement au haut de la page principale de la plateforme de discussion.

Pour soumettre, commenter ou voter sur une idée, les citoyens devaient s'inscrire. Ils recevaient alors un message de confirmation qui leur permettait de compléter l'inscription en choisissant un mot de passe. Les idées soumises étaient mises en attente afin d'être modérées dans les délais les plus courts.

Quatre-vingt-huit personnes se sont inscrites à la plateforme de discussion en ligne. Ensemble, elles ont soumis 31 idées, émis 72 commentaires et voté 355 fois sur une ou plusieurs de ces idées. Un rapport complet de cette partie de la conversation, tenue dans l'univers numérique, est publié en complément du présent bilan.

La stratégie de communication et de diffusion

9,8 millions de contacts médiatiques

L'Institut du Nouveau Monde a tout mis en œuvre pour rejoindre des publics diversifiés de différentes manières par la démarche afin de répondre à des réalités distinctes. Par le biais de quelque 245 reportages publiés par les médias nationaux et régionaux, l'INM a créé près de dix millions de contacts médiatiques avec les lecteurs et auditeurs de la presse écrite et des médias électroniques.

Trois moyens principaux ont été mis en œuvre pour favoriser l'information du public :

- la production et la diffusion d'une documentation pertinente et objective sur les principaux enjeux miniers du Québec, documentation accessible sur le site web de l'INM;
- le déploiement d'une stratégie de communication destinée à faire connaître les enjeux du secteur à un public complétant celui des participants directs à la démarche;
- la publication d'un bilan des résultats de la démarche et diverses activités de communication pour en rendre compte.

Le questionnaire d'évaluation nous apprend que les participants ont eu connaissance de la tenue de la tournée grâce à quatre moyens principaux :

- par l'entremise d'une organisation ou d'un réseau auquel ils appartiennent;
- par les médias traditionnels;
- par Internet;
- par le bouche à oreille.

Ces réponses indiquent que la stratégie de communication variée et étendue de l'INM a atteint son but. Par ailleurs, le taux de satisfaction à l'égard de la promotion de la tournée est de 67 %. Les participants auraient apprécié que le niveau de participation aux activités régionales soit plus élevé. Ils estiment que ce niveau de participation d'en moyenne 40 participants par ville visitée s'explique par une faiblesse au niveau de la promotion des rencontres régionales.

Cette perception doit cependant être relativisée. D'une part, l'expérience de l'INM indique qu'une participation de 40 à 50 personnes correspond à la moyenne observée de manière générale lors de nos activités de même nature. À titre d'exemple, la centaine d'activités organisées par l'INM au niveau local et régional dans le cadre des *Rendez-vous des générations* ont attiré quelque 4000 citoyens, pour une moyenne de 40 personnes par séance.

En outre, ce nombre est tout à fait adapté au type d'échanges souhaité lors d'une conversation publique.

245 reportages nationaux et régionaux

Pour chaque rencontre régionale, l'information a d'abord été diffusée dans chacune des villes et des régions visitées, à une liste de 20 à 30 organisations et réseaux implantés localement dans l'objectif que ceux-ci la rediffusent à leurs membres. Les organisations participant au Comité consultatif ont fait de même. La nouvelle était simultanément diffusée auprès des 12 000 abonnés à l'infolettre de l'INM, ainsi que dans les médias sociaux. L'INM a également produit une vidéo promotionnelle diffusée sur le Web. Quelque 9500 personnes l'ont téléchargée.

L'INM a émis huit communiqués de presse à l'échelle nationale à divers moments de la tournée. Pour chacune des 11 activités régionales, l'INM a émis un communiqué de presse, avec répétition auprès des médias locaux et régionaux. Plusieurs de ces communiqués de presse ont été repris par les organisations partenaires de l'INM.

Des espaces publicitaires ont été achetés dans les quotidiens ou les hebdomadaires des régions visitées, ainsi qu'à la radio pour les trois dernières activités de la tournée : au total, 11 publicités différentes ont paru et 93 minutes de publicité radiophonique ont été diffusées.

Enfin, pour certaines rencontres régionales, l'INM a pu compter sur la collaboration plus intensive de certaines organisations. Mentionnons en particulier le rôle joué, pour la promotion des rencontres, par le réseau des Conseils régionaux de l'environnement, par les Conférences régionales des élus d'Abitibi-Témiscamingue, de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de l'Estrie, de Québec et de la Jamésie. La Chambre de commerce de Val-d'Or a été partenaire de la rencontre tenue dans cette ville. Plusieurs organismes locaux et régionaux ont aussi relayé l'information. Ces nombreuses collaborations ont été très appréciées.

Grâce à tous ces efforts, la tournée a bénéficié d'une couverture de presse nationale tout au long de la tournée, ainsi que d'une couverture de presse régionale très importante dans chacune des villes visitées. Un résumé des 245 reportages nationaux et régionaux ainsi produits et diffusés est présenté en annexe du présent bilan.

Le Web, un allié pour élargir le public

L'outil principal de communication interactive mis en place pour la démarche a été le site Web sur l'avenir minier, que l'on trouvait au www.inm.qc.ca/avenir-minier.

Le site comportait sept sections : *Présentation, Horaire de la tournée, Documentation, Plateforme de discussion* (donnant accès directement à la plateforme), une description de *La démarche, la Salle de presse* et *Comment participer*. Toutes ces pages menaient au site d'inscription à chacune des activités publiques. Les personnes désireuses de laisser un message le faisaient via un système de messagerie intégré au site.

La collecte des points de vue et la préparation d'un bilan

Toutes les séances de la Conversation publique ont été enregistrées, soit en audio soit en vidéo, pour archivage et bilan. Toutes les séances ont fait l'objet d'un rapport écrit, produit par un ou une secrétaire sur place. Les participants dont l'INM avait l'adresse courriel ont reçu par la suite une invitation à procéder à l'évaluation de l'activité à partir d'un questionnaire en ligne. Le présent bilan a été rédigé à partir des informations ainsi recensées.

Pour rédiger le bilan, l'INM a d'abord procédé à l'écoute et à la lecture, puis à l'analyse synthétique et thématique de tous les commentaires recensés : ceux entendus lors des rencontres régionales, ceux résumés verbalement et consignés au compte-rendu de chacune des assemblées publiques, ceux recueillis sur les napperons laissés par les participants, et ceux exprimés dans la plateforme de délibération en ligne.

Les questionnements, les préoccupations et les idées émises ont été regroupés par thème. Nous avons considéré autant la récurrence des points de vue partagés que la qualité de l'argumentation et des informations transmises pour déterminer l'importance à leur accorder dans la synthèse. Nous avons tenu compte de l'affiliation des personnes qui se sont exprimées de manière à refléter, dans ce bilan, l'équilibre observé lors de la Conversation.

Le projet de bilan a été présenté aux membres du Comité consultatif à qui il a été demandé de confirmer si ce qu'ils lisaient était, selon eux, représentatif de ce qu'ils avaient eux-mêmes entendu lors des séances auxquelles ils avaient participé. On leur a donc demandé de porter un jugement essentiellement sur la *clarté* des propos rapportés et non pas sur leur *teneur*, laquelle est assumée par l'INM.

Par ailleurs, l'INM a eu l'occasion de tester la pertinence des conclusions préliminaires du bilan en les présentant aux participants de la rencontre de Val-d'Or, dont certains étaient d'ailleurs présents à Rouyn-Noranda au début de la démarche, ainsi qu'aux participants de la deuxième rencontre de Sept-Îles.

Le présent bilan n'est donc pas un compte-rendu exhaustif de tout ce qui a été discuté au cours des onze séances publiques ou sur le Web. Le texte est rédigé comme une synthèse et l'a été avec l'objectif d'être utile aux citoyens qui souhaitent mieux comprendre les enjeux du secteur minier, ainsi qu'aux différents intervenants publics et privés qui, dans les prochaines semaines et les prochains mois, auront des décisions à prendre et des actions à entreprendre dans ce secteur d'activité en évolution accélérée.



Il s'agit bien toutefois d'un bilan. La méthodologie n'était pas faite de manière à tirer des conclusions catégoriques. Aucun vote n'a été pris sur les propositions discutées lors des séances publiques pour déterminer ce qui obtiendrait l'aval de la majorité des participants. Le document ne contient donc pas de recommandations comme telles, ce qui n'était pas, rappelons-le, l'objectif central de la démarche de Conversation publique. Le bilan fait rapport du point de vue des citoyens qui y ont participé. Il comporte par ailleurs en conclusion des suggestions de l'INM, qui permettraient de donner suite à la démarche.

La parution du bilan et sa diffusion initiale

Le présent bilan témoigne du résultat de la démarche et sa diffusion est l'un des éléments clés de la stratégie de communication de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec. Le document a été rendu public en septembre 2012, soit quelques mois à peine après la dernière activité de la tournée à la fin mai, si on exclut la période estivale, moins propice à la finalisation des textes et à leur validation.

Le bilan est disponible sur le site Web de l'Institut du Nouveau Monde, accompagné de ses annexes. La parution du bilan a été annoncée dans l'infolettre de l'INM et dans les médias sociaux de l'INM. Il a évidemment été transmis par courriel aux membres du Comité consultatif actuels et passés, ainsi qu'aux diverses organisations qui ont fait connaître la démarche, aux observateurs d'expérience et de milieux académiques qui ont participé à la démarche, à toutes les personnes inscrites à l'une ou l'autre des rencontres régionales ou qui ont participé à la plateforme de discussion en ligne et qui ont fourni leur adresse courriel, ainsi qu'aux organisations qui ont contribué à défrayer les coûts de la démarche.

DEUXIÈME PARTIE : LES RÉSULTATS

La présente partie du bilan expose les messages clés recueillis au fil de la Conversation, lors des rencontres régionales et dans la plateforme de discussion en ligne. On y présente les résultats qu'a permis la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec.

- Une participation citoyenne solide et des milliers de manifestations d'intérêt
- Des résultats qui font positivement écho aux objectifs de la démarche
- Une base d'information solide et objective
- Une diffusion étendue
- Un dialogue ouvert, pluriel et profitable
- Des constats d'ensemble
- Des conditions préalables à une nouvelle vision partagée du développement minier au Québec
- Des préoccupations d'ordre économique
- Des préoccupations d'ordre social
- Des préoccupations d'ordre environnemental
- La question autochtone

Une participation citoyenne solide et des milliers de manifestations d'intérêt

Quelque 500 participants directs et 15 000 manifestations d'intérêt

Au total, les onze rencontres régionales ont suscité l'inscription de 487 individus, en ligne à l'avance, ou sur place lors des rencontres.

Participants		
Rouyn-Noranda	49	12,4 %
Chibougamau	17	4,3 %
Saguenay	27	6,8 %
Gaspé	22	5,6 %
Québec	45	11,4 %
Trois-Rivières	17	4,3 %
Sept-Îles	66	16,7 %
Montréal	69	17,5 %
Sherbrooke	40	10,1 %
Val-d'Or	43	10,9 %
TOTAL	395	100,0 %

De ce nombre, les registres tenus par l'INM confirment la présence de plus de 395 participants sur place. Bien qu'un service d'accueil ait été présent à chacune des rencontres, les personnes qui sont arrivées en retard n'ont pas toutes pris le temps d'indiquer leur présence. Les statistiques sociodémographiques sont calculées à partir de cette donnée.

Les plus fortes participations ont été enregistrées, dans l'ordre, à Montréal, Sept-Îles, Rouyn-Noranda, Québec et Val-d'Or.

À ces participants, il faut ajouter les 88 inscrits actifs sur la plateforme de discussion en ligne. De ceux-là, 27 ont aussi participé à l'une ou l'autre des rencontres régionales.

À ces participants impliqués de façon proactive dans la démarche, il faut ajouter près de 15 000 personnes qui ont manifesté leur intérêt envers la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec de différentes façons :

- 9500 téléchargements de la vidéo de promotion de la démarche;
- 3270 visiteurs uniques qui ont fréquenté le site Web de la démarche;
- 2000 personnes ayant consulté la documentation publiée sur le site;
- 1000 personnes qui ont reçu *Le Cahier du participant* distribué à travers le Québec.

Des résultats qui font positivement écho aux objectifs de la démarche

Des objectifs bien définis, des résultats en conséquence

Nous l'avons souligné dans le chapitre de présentation de la démarche : une conversation publique n'est pas la même chose qu'une consultation formelle. Une consultation formelle aurait été formatée de manière à recenser les opinions clairement exprimées par des personnes ou des groupes représentatifs sur des enjeux précis. Une consultation aurait conduit à tirer des conclusions sur la position de la majorité ou d'une pluralité des intervenants sur certaines questions particulières.

Le mode de la conversation est différent. La démarche de Conversation publique sur l'avenir minier du Québec n'a jamais eu pour objectif de se substituer ni au débat parlementaire sur le projet de loi 14 ou sur les projets de loi liés au déploiement du Plan Nord ni à des processus formels qui devraient, si le besoin en était exprimé, être organisés par l'État ou par certains de ses mandataires. Lesquels processus formels commanderaient des ressources autrement plus considérables. Il existe des méthodologies précises pour répondre à ce genre de besoins, qu'il s'agisse d'études environnementales stratégiques, d'audiences génériques du BAPE ou d'études d'impacts sur l'environnement ou sur la santé.

En fonction des moyens dont il disposait et des objectifs établis au départ, l'INM a plutôt choisi de proposer une conversation publique. La raison en était simple : l'INM estimait que l'un des premiers besoins auquel la société québécoise est confrontée dans le vaste domaine des ressources naturelles, et en particulier celui des mines, était d'établir un dialogue plus porteur entre les diverses parties prenantes et les citoyens. C'est pourquoi le processus par lequel des citoyens de divers horizons ont pu se rencontrer et échanger avait autant d'importance aux yeux de l'INM que les résultats de la discussion.

Un éclairage à la fois précis et transférable

Il reste que cette conversation a permis d'identifier un certain nombre de constats et de préoccupations susceptibles d'éclairer autant les décideurs publics et l'industrie que les organisations de la société civile et les citoyens.

Par ailleurs, pour l'INM, il est clair que les résultats de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec sont valables pour plus d'un secteur d'activité industrielle, pour davantage que le seul secteur minier. À certains égards, ils portent des leçons transférables et polyvalentes, *mutatis mutandis*, sur les approches de développement et de gouvernance pour le Québec et ses régions, bien au-delà de la stricte question minière.

Une base d'information solide et objective

Pour 80 % à 90 % des participants, les attentes face à la démarche de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec concernaient le fait d'avoir accès à de l'information sur les enjeux miniers. Ainsi, pour 82 % des participants inscrits, s'informer sur les enjeux miniers était une attente assez importante (32 %) ou même très importante (50 %).

Selon les réponses fournies sur les formulaires d'inscription, les trois thématiques sur lesquelles les personnes inscrites souhaitaient obtenir le plus d'information étaient, dans l'ordre :

- les questions économiques : redevances, retombées, répartition des retombées, développement;
- les questions environnementales : protection de l'environnement, impacts écologiques;
- le cadre légal et réglementaire et l'acceptabilité sociale : la gouvernance, les politiques gouvernementales et la consultation des citoyens.

Six fascicules et une synthèse

Dans le cadre de la démarche, l'INM a produit six fascicules d'une quinzaine de pages chacun, faciles à lire, et qui regorgent de références et de sources documentaires. Ils couvrent les thèmes suivants.

1. **Des acteurs, des intervenants et des points de vue** : le document recense un grand nombre d'intervenants du gouvernement, de l'industrie, du monde municipal, des nations autochtones ainsi que des groupes environnementalistes et citoyens qui ont joué un rôle dans les débats récents au Québec. Le fascicule donne un aperçu de leurs principales prises de position et renvoie à leurs sources.
2. **Des documents et des sites Web existants** : le document relève plus de 150 sources documentaires et sites Web où un citoyen intéressé à approfondir ces questions pourra s'informer davantage.
3. **Le Québec et les mines** : le fascicule fournit des informations sur les principaux minerais extraits du sous-sol québécois et leur utilisation, sur les grandes étapes de l'exploration, de l'extraction minière et de la transformation, sur les mines actuellement en opération au Québec, de même que des notions de base sur la place du secteur minier dans le Plan Nord.
4. **Les sujets économiques et de développement régional** : le document aborde la contribution du secteur minier à l'économie du Québec (emplois, valeur de la production, principaux projets en cours) et aux revenus du gouvernement du Québec (régime fiscal et impôt minier), ainsi que la question des coûts et des bénéfices de ce secteur pour le Québec, le caractère concurrentiel du Québec et les questions relatives à la main-d'oeuvre.
5. **Les sujets sociaux et de gouvernance** : ce fascicule décrit le cadre juridique en vigueur, énonce les changements proposés par le projet de loi 14, discute des questions relatives au rôle et aux pouvoirs des citoyens, des municipalités et des nations autochtones, et recense les enjeux sociaux, communautaires et de santé ainsi que de filières particulières.
6. **Les sujets environnementaux et de territoire** : le dernier fascicule traite de l'encadrement et des impacts environnementaux du secteur minier, de la situation concernant les sites orphelins, de l'évolution des pratiques minières et de questions relatives aux usages et aux conflits d'usage du territoire.

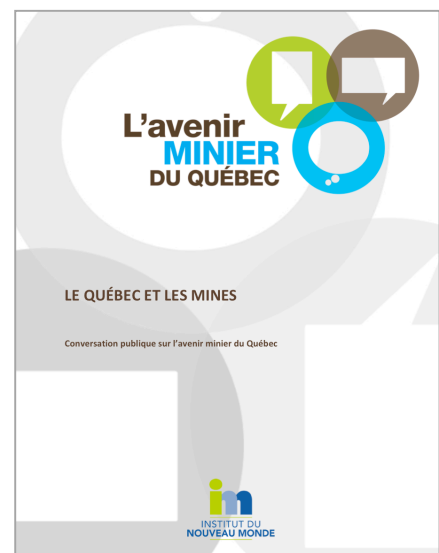
Une synthèse, le **Cahier du participant** de la Conversation publique, remis aux personnes présentes lors de la tournée, est aussi disponible sur le site Web de l'INM.

Des outils appréciés

Pour l'INM, il était important que la documentation propose trois niveaux de lecture :

- une synthèse, le *Cahier du participant*, en moins de 20 pages, pour le lecteur plus pressé qui veut tout de même obtenir un aperçu complet;
- les six fascicules, d'un total de 80 pages, pour le lecteur souhaitant faire un solide tour du sujet en quelques heures;
- la consultation des 150 sources et références contenues dans le fascicule *Des documents et des sites Web existants*, pour le lecteur qui veut s'informer encore davantage et aller au fond des choses.

Les six fascicules produits pour alimenter la démarche ont été consultés sur le site Web de l'INM par quelque 2000 internautes



(visiteurs uniques) ayant visité la page de la documentation mise en ligne pour les fins de la démarche.

Le Cahier du participant a été distribué à 1000 exemplaires imprimés à travers le Québec, aux participants de la tournée et à divers organismes et citoyens qui en ont fait la demande.

La documentation a été transmise sur support papier aux 30 journalistes et éditorialistes les plus intéressés par les enjeux miniers au Québec. Ces professionnels de l'information couvraient des champs d'activité diversifiés : social, politique, économie et environnement.

Par ailleurs, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a demandé à l'INM la permission d'indexer cette documentation et de la rendre disponible aux députés québécois et au grand public.

La qualité de la documentation a été saluée par nombre de participants, y compris des gens de l'industrie, des groupes environnementaux et citoyens, des élus ou responsables locaux du développement régional. La Conférence régionale des élus d'Abitibi-Témiscamingue a transmis à l'INM, au terme de la démarche, en reconnaissance de la qualité du travail de documentation, un appel d'offres public pour la création d'un outil d'information du public sur les enjeux miniers.

Pour les citoyens, l'atteinte d'une information de qualité

Dans le cadre d'une Conversation publique, les aspects reliés au processus sont pratiquement aussi importants que ceux liés aux contenus qui en émergent. Nous l'avons déjà précisé dans la première partie du présent bilan : une conversation n'est pas une consultation, même si les résultats de la discussion permettent de jeter un éclairage sur l'état de l'opinion publique sur le sujet.

Selon notre sondage de satisfaction, la Conversation a répondu à leurs attentes relatives à l'information, dans une proportion de 83 %, dont un résultat de 34 % pour qui la tournée a *entièrement* répondu à leurs attentes à cet égard. Une proportion de 82 % des participants ont indiqué que la démarche leur avait permis d'acquérir une meilleure compréhension du secteur minier. Une proportion de 81 % des participants ont indiqué que la démarche de Conversation publique leur avait procuré une meilleure connaissance des enjeux. Et près des deux tiers, soit 64,5 %, ont dit avoir obtenu de l'information sur le thème à propos duquel ils recherchaient plus spécialement de l'information.

Une meilleure connaissance des enjeux et le goût d'en savoir plus

Le niveau de connaissance du développement minier chez les participants a augmenté au cours du processus. Le tiers des participants ont déclaré posséder un niveau de connaissance élevé ou très élevé des enjeux, selon les réponses recueillies sur le formulaire d'inscription aux activités régionales. La proportion des répondants au sondage de satisfaction déclarant un niveau de connaissance élevé ou très élevé, en début de parcours, était de 56 %. Or, au terme du processus, notre sondage indique que la proportion de participants dont le niveau de connaissance des enjeux miniers était élevé ou très élevé atteignait 67 %.

Donnée intéressante, les gains ont été obtenus surtout auprès des personnes dont le niveau de connaissance était moyen en début de parcours. La démarche a donc permis d'atteindre le premier objectif de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec, soit **d'exposer au grand public, dans une forme objective et impartiale, les grands enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales au Québec.**

Une diffusion étendue

Une présence dans les médias qui permet d'étendre la diffusion de l'information de fond

Au total, 245 reportages ont couvert le projet de Conversation publique sur l'avenir minier du Québec, soit 24 dans des médias imprimés, 68 à la radio, 23 à la télévision et 130 sur le Web, où plusieurs médias régionaux publient désormais. Au total, la portée de la couverture médiatique est évaluée, en termes de contacts médiatiques, à l'équivalent de 9 760 150 lecteurs ou auditeurs rejoints¹.

Trois des principaux quotidiens nationaux (*La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*) ont consacré chacun plus d'un reportage à la démarche, incluant de longs articles publiés dans les pages d'opinion. Des entrevues de fond ont été accordées à Canal Argent (TVA) et à RDI Économie (SRC). Le *Téléjournal* de Radio-Canada a consacré quatre reportages à la démarche. La Première chaîne radio de Radio-Canada a consacré des entrevues à la démarche dans le cadre des émissions *Médium Large*, *Maisonneuve en direct* et *Désautels*, ainsi qu'à l'émission spécialisée en économie, *Classe économique*.

La couverture médiatique est certes utile à la promotion des activités et au recrutement de participants. Mais elle sert aussi plus particulièrement l'objectif de la démarche qui consistait à rendre accessibles au grand public, dans une forme abordable, les enjeux miniers. En effet, la plupart de ces reportages ont été des occasions de soulever les questions pertinentes au développement minier au Québec et de fournir de l'information factuelle.

Par ailleurs, le site Web de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec a été fréquenté par 3270 visiteurs uniques entre le 1^{er} février et le 20 avril 2012. De ceux-là, 2388 ont consulté l'horaire de la tournée, 1999 la page de la documentation, 900 la page menant à la plateforme de discussion en ligne et 410 la salle de presse. À travers le questionnaire d'évaluation, nous avons appris que les participants ont apprécié le site Web dans une proportion de 90 %, en particulier pour la clarté des informations décrivant la tournée.

Un dialogue ouvert, pluriel et profitable

La démarche a également permis d'atteindre le deuxième objectif de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec, soit **d'offrir aux acteurs socioéconomiques et aux citoyens une tribune pour exprimer leurs questionnements, leurs préoccupations et leurs pistes de solution à cet égard.**

Une expression libre et étendue

Au cours des deux dernières années, de nombreuses voix se sont fait entendre pour promouvoir un meilleur dialogue entre les parties prenantes du secteur minier, comme d'ailleurs de l'ensemble du secteur des ressources naturelles. C'est donc, pour beaucoup, à ce besoin de favoriser un dialogue ouvert et productif que la démarche de Conversation publique souhaitait répondre.

L'INM a pu constater, en questionnant les participants lors de l'inscription et en compilant leurs réponses au sondage de satisfaction subséquent, que les objectifs de la démarche répondaient aux attentes des citoyens.

¹ La portée totale de la couverture médiatique est une estimation établie en additionnant le nombre de lecteurs et d'auditeurs potentiels rejoints par chacun des reportages répertoriés. Dans les faits, la portée totale est plus élevée que le nombre indiqué, mais des données ne sont pas disponibles pour certains médias Web. En outre, l'estimation ne tient pas compte de la rediffusion de ces reportages par les internautes, sur Facebook ou Twitter.

Pour plusieurs participants, les attentes face à la démarche de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec touchaient le fait d'« être en contact avec une diversité de points de vue dans une atmosphère non partisane », d'avoir la possibilité de partager son point de vue avec d'autres personnes, et de discuter des enjeux. Leur niveau de satisfaction à l'égard de ces attentes dépasse les 80 %.

Outre la prise de parole aux tables de conversation de café et pendant les plénières qui suivaient où un représentant de chaque table en résumait les discussions, les participants pouvaient aussi, lors de chacune des activités, s'exprimer par écrit en inscrivant sur des napperons individuels leurs commentaires ainsi les questions qui les préoccupaient à leur arrivée ou qui les préoccupaient encore à leur départ.

Une participation diversifiée

Les deux tiers des participants étaient des hommes et le tiers des femmes. La répartition des participants en fonction de l'âge était plutôt équilibrée : le tiers des participants avaient moins de 35 ans, 41 % avaient entre 35 et 54 ans, et 25 % avaient plus de 55 ans.

Âge	
15-24	9 %
25-34	25 %
35-44	16 %
45-54	25 %
55-64	16 %
65 et +	9 %

Les participants affichaient un niveau de scolarisation plus élevé que la moyenne. Ainsi, sur les trois quarts des participants qui ont fourni volontairement cette information sur le formulaire d'inscription, quatre sur cinq ont dit détenir une formation universitaire.

L'INM a demandé aux participants d'indiquer leur appartenance à un groupe ou à une organisation au moment de s'inscrire. Sur le total, 181 ont répondu assister aux rencontres à titre personnel, comme citoyens. Ce qui allait dans le sens du public visé notamment par l'INM. Et 142 personnes ont indiqué représenter une organisation, ce qui a permis de contribuer aussi au contenu des échanges. Une cinquantaine n'ont pas fourni de réponse et 20 journalistes se sont inscrits.

Appartenance des participants	
À titre personnel et citoyen	181
Appartenant à une organisation	142
Non spécifié	52
Médias	20

Parmi les 142 personnes appartenant à une organisation, un peu plus du tiers des participants provenaient de l'industrie (51). Un peu plus du quart provenaient du secteur public : une douzaine provenaient de ministères, une dizaine étaient des élus municipaux ou des députés de la région, et une vingtaine représentaient des organismes publics voués au développement local ou régional (conférences régionales des élus, centres locaux de développement, commissariats industriels, forums jeunesse, municipalités).

Organisations représentées	
Industrie minière	51
Organismes de développement local et régional (MRC, CLD, CRÉ, etc.)	21
Milieu associatif	20
Milieu de la recherche	13
Ministères et organismes	12
Élus	10
Milieu syndical	8
Entreprise privée non minière	7

Treize se sont identifiés comme provenant du milieu de la recherche, huit du milieu syndical et sept de l'entreprise privée non minière. Enfin, une vingtaine de personnes se sont identifiées comme représentant des groupes environnementaux ou des comités de citoyens (milieu associatif).

Pour l'INM, cette répartition de la participation entre citoyens, représentants de l'industrie et représentants de divers autres milieux, correspond à un sain équilibre. Cette diversité a permis d'atteindre l'objectif de favoriser des échanges entre des gens aux points de vue variés et de mener avec eux une conversation ouverte sur les principaux enjeux en cause.

Les fruits positifs d'un dialogue ouvert et consistant

Comme mentionné plus avant, outre l'accès à l'information, l'une des principales attentes des participants à la tournée régionale était d'« être en contact avec une diversité de points de vue dans une atmosphère non partisane ». Selon notre sondage de satisfaction, cette attente a été remplie pour 82 % des répondants, notamment remplie *entièrement* pour 45 % d'entre eux. Pour 90 % des répondants, la tournée a permis de débattre des différents enjeux et pour 87 %, de partager son opinion.

L'ouverture et la diversité du dialogue a également permis d'obtenir des résultats positifs qui sont très significatifs. En effet, pour 91 % des participants, la démarche de Conversation publique a suscité chez eux de nouvelles pistes de réflexion. Les échanges ont notamment permis que 41 % des participants à la tournée en viennent à reconsidérer d'une manière plus large leur point de vue initial.

Autre bénéfice positif et qui continuera de porter ses fruits dans l'avenir : 81 % des participants affirment que la démarche de Conversation publique les a incités à approfondir leurs recherches.

À la lecture des réponses au sondage de satisfaction que l'INM a soumis aux participants en fin de parcours, on peut donc constater et confirmer que la démarche de Conversation publique sur l'avenir minier du Québec a répondu à leurs attentes.

Des constats d'ensemble

Il a déjà été indiqué précédemment que la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec comportait quatre objectifs. Les deux premiers, traités aux sections précédentes, avaient trait à la diffusion d'information sur les enjeux miniers et à la mise en relation, dans une atmosphère non partisane, de citoyens d'horizons divers pour échanger leurs points de vue et en débattre. Rappelons les deux autres objectifs, auxquels viennent répondre les prochaines sections du présent bilan :

- **faire émerger des consensus au sujet des enjeux les plus importants et sur des pistes de solutions, ainsi que, à défaut de consensus, les sujets qui méritent de plus amples discussions, recherches ou expertises;**
- **et informer le gouvernement, l'industrie ainsi que les acteurs socioéconomiques sur l'état de connaissance et sur l'opinion de la population sur le sujet.**

La Conversation publique a permis de recueillir des préoccupations, des questionnements et des propositions. Les opinions émises ont été parfois de l'ordre de la perception, mais d'autres fois de l'ordre du résultat d'une analyse fondée sur une connaissance du milieu. La majorité des personnes inscrites aux activités ont affirmé, dans le questionnaire d'inscription, posséder une connaissance élevée ou très élevée du domaine. Les avis exprimés étaient évidemment parfois contradictoires. Les constats partagés dans cette section résultent d'un recoupement qui permet de faire ressortir les éléments qui ont fait le plus consensus.

Des citoyens seraient prêts à apprécier davantage le secteur minier s'il évoluait dans la bonne direction

L'impression générale qui se dégage de cette Conversation publique est que les Québécois sont ouverts à un développement minier au Québec. Bien des citoyens reconnaissent l'apport positif de l'industrie

minière au Québec, en particulier les emplois créés, les salaires élevés qui y sont versés, les bonnes conditions de travail qui accompagnent ces emplois.

Dans les régions minières comme l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord, les mines font partie de la culture. Sans elles, on se demande si ces régions seraient même nées. Un sentiment de fierté émane de certains échanges à l'égard du savoir-faire accumulé dans ce secteur au Québec. « *Ce sont des entreprises des ligues majeures qui ont des moyens, de bons outils, qui sont capables de déplacer des montagnes* », dit un citoyen de Sept-Îles. Certains saluent les progrès enregistrés par une partie de l'industrie en ce qui touche l'environnement.

Quelles images viennent à l'esprit quand on dit le mot *mine*?, a-t-on demandé aux participants à la tournée régionale des villes visitées. On pense à des mots comme *richesse*, bien sûr. Mais aussi à des mots comme *iPad*, parce qu'il faut 42 métaux différents pour assembler cette machine à communiquer. Nous avons besoin des produits miniers dans notre vie de tous les jours. On pense aussi à « *mon oncle Ulderick* », qui a travaillé dur dans les mines souterraines dans les années 30. Et on voit les *occasions d'affaires*.

Mais on pense aussi aux mots *trou*, *pollution*, *sites orphelins*, *pouvoir démesuré*, *arrogance*, *hausse du coût de la vie*, *gaz à effet de serre*, et... *cowboys!* « *La société doit ré-appriivoiser les mines* », dit un citoyen de Gaspé. Autrement dit, si pendant la Conversation publique, personne n'a crié « *Dehors les mines!* », les citoyens ont exprimé à l'endroit des acteurs de l'industrie une grande méfiance.

Cette méfiance tient en partie aussi à la méfiance qu'entretient la population à l'endroit de son gouvernement, par lequel elle se sent mal représentée dans la défense de ses intérêts qui touchent les ressources naturelles en général, incluant les ressources minérales.

L'image des minières est à rebâtir. Cette reconstruction passe d'abord par une attitude plus ouverte, transparente, et par une certaine modestie de la part des industriels. Elle passe aussi par le rétablissement d'un meilleur degré de confiance envers les décideurs gouvernementaux, via de meilleurs choix de politiques publiques, un meilleur encadrement et davantage de pouvoirs aux citoyens et à leurs collectivités.

« *Je suis d'accord avec le développement minier*, dit un citoyen de Gaspé. *En autant qu'il soit démocratique, correct et rentable pour la communauté...* »

Une remise en cause de l'urgence d'exploiter les ressources minérales

Le boom minier a pour effet de créer un sentiment d'urgence à exploiter rapidement, tandis qu'il y a un bon profit à en tirer, les gisements découverts sur le territoire. Ce sentiment d'urgence n'est pas partagé par tous. Nombre de citoyens ont exprimé des doutes sur l'absolue nécessité d'exploiter la ressource à un rythme accéléré. « *La ressource sera toujours là dans cinquante ans* », disent plusieurs. « *Pourquoi une telle "course aux ressources"?* », demande l'un d'eux lors de la conversation tenue à Saguenay. *Il faut en laisser aux générations futures!* »

D'autres rétorqueront que c'est maintenant, alors que le prix des matières premières est élevé, qu'il faut profiter des conditions favorables du marché, pour tirer bénéfice des ressources qui se trouvent dans le sous-sol du Québec. C'est maintenant que les investisseurs sont disposés à prendre des risques, car ils voient une possibilité d'obtenir un retour supérieur sur leur investissement.

Qu'à cela ne tienne, répliquent les autres, exprimant clairement le sentiment que les lois favorisant indûment l'industrie minière et lui donnant préséance sur l'utilisation du territoire, selon eux, concèdent aux entreprises trop de latitude dans leur volonté d'exploiter au plus rapidement les ressources minérales.

Ce refus de l'urgence partagé pendant la Conversation publique semble une manière d'exprimer une volonté claire : celle d'exercer, démocratiquement, le contrôle sur l'usage du territoire. Certains réclament un plan national de développement des ressources minérales. D'autres préféreraient laisser aux régions, voire aux localités, le pouvoir d'en décider. C'est l'enjeu d'une vision d'ensemble du développement minier, prudente et prévoyante – et donc, des *pouvoirs* et des *responsabilités respectives qui permettront d'implanter cette vision chère aux citoyens* – qui se dessine ainsi.

À l'État d'assumer ses responsabilités au nom des collectivités

Lorsqu'il est question de vision et des pouvoirs qui permettent de la mettre en œuvre, on parle certes du pouvoir que les citoyens peuvent exercer sur leur milieu de vie. Mais parallèlement, ce sont aussi, pour beaucoup, l'État et les institutions publiques qui sont interpellées. « *L'industrie*, dit un citoyen d'Abitibi, *elle joue selon les règles du jeu qu'on lui dicte. Si nous, les citoyens, ne sommes pas satisfaits des règles en vigueur, c'est à nous de les changer par l'entremise de nos gouvernements.* »

La Conversation publique, par exemple lors de la rencontre à Trois-Rivières, a permis de déceler chez nombre de citoyens une méfiance, pour ne pas dire une grande déception, plus grande à l'endroit de l'État même qu'envers les compagnies minières. Le message est assez clair : que l'État assume ses responsabilités ! Fiduciaire des ressources naturelles, c'est à lui de les protéger. Les lois et les règlements sur l'environnement, qu'il les applique sévèrement ! « *Quand le gouvernement va-t-il cesser de se comporter comme un agent de développement à court terme alors que son rôle est d'être le garant de notre développement collectif à long terme !* », clame un citoyen du Saguenay.

Pour d'aucuns, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne peut pas à la fois agir pour protéger le territoire, l'environnement et les citoyens d'une part, et se faire le chantre et le promoteur de l'industrie minière d'autre part. En ce sens, le parallèle avec le rôle joué par le gouvernement dans la promotion de l'industrie du gaz de schiste, qui a laissé des traces profondes dans l'indignation et dans l'imaginaire collectifs, a été soulevé à plus d'une reprise. On y revient à la section suivante.

Le débat minier invite à réfléchir aux modèles de développement du Québec et de ses régions

Dans chacune des villes visitées pendant la Conversation publique, la discussion sur les enjeux miniers s'est vite élargie pour englober l'ensemble des enjeux du développement du Québec et de ses régions. La question minière ne peut être abordée en vase clos. Le développement minier doit s'inscrire dans une vision globale du développement. Logiquement, ont suggéré plusieurs intervenants, il faudrait que les régions se dotent de plans de développement qui porteraient aussi des considérations à long terme. Sur 25, 50 ou même 100 ans, ont suggéré quelques-uns. Et que le développement minier soit circonscrit par les balises ainsi fixées dans ces plans.

La conception et l'adoption de ces plans à long terme forceraient à mettre en balance les avantages et les inconvénients du développement minier dans une région donnée, par rapport aux autres potentiels liés à l'utilisation du territoire : forêt, agriculture, tourisme, conservation, villégiature, et autres. Ils prendraient en considération le point de vue éclairé des citoyens et l'impact des activités minières sur leur qualité de vie.

Dans le cadre de ce segment de discussion, il existe certaines divergences de vues. Si d'aucuns penchent davantage pour une forme de décroissance, un peu de lenteur programmée et une vision écologique du développement, d'autres donneraient volontiers priorité à la prospérité et au progrès technique à tout crin. Or, ces éléments ne sont pas toujours et systématiquement opposables. Le débat sur les mines n'est pas qu'un débat sur les mines. Il évoque chez bien des gens des sentiments partagés comme ceux que l'on peut exprimer à l'endroit de notre civilisation.

« *En fait, si l'on consommait moins, on aurait besoin de moins de ressources...* », dit une citoyenne de Montréal. Et donc, on aurait moins besoin de creuser la terre pour en extirper ce minerai. Oui mais, en attendant, nous vivons dans ce monde-là, répliquent d'autres. Nous avons une possibilité de créer ici davantage de richesse collective en exploitant ces ressources dont les Chinois ont besoin pour bâtir leurs villes. Comment en profiter au mieux?

La logique du développement durable commande la fin du « tout-à-l'économie »

En dépit de ces débats sur les finalités du développement, la Conversation publique a permis de voir s'imposer, à travers l'expression des points de vue, la logique du développement durable, qui se caractérise par deux éléments : 1) élaborer une vision à long terme du développement; 2) réconcilier les trois dimensions essentielles du développement, à savoir l'économie, le social (auquel s'ajouterait désormais la dimension culturelle) et l'environnement. Beaucoup de citoyens ont l'impression que l'économique prend le dessus sur les autres dimensions lorsque l'on parle d'avenir minier et ils le déplorent.

Partout, pendant la Conversation publique, des gens ont fait valoir l'importance de tenir compte, par exemple, de la valeur autre qu'économique – bien qu'en partie économique aussi – de l'environnement dans lequel on vit, des services qu'offre la nature, de la beauté d'un paysage, de la cohésion, de la paix sociale et de la santé physique et psychologique individuelle et collective dans une communauté.

Dans le calcul avantages-coûts des projets miniers, les citoyens insistent pour que l'on tienne compte des avantages non économiques de préserver l'environnement et l'équité sociale. Mais aussi, de tenir compte dans la colonne des coûts, des impacts sociaux et environnementaux négatifs des développements miniers. La responsabilité sociétale des entreprises est interpellée, mais aussi celle de l'État. Lequel devrait, aux yeux des citoyens, être le gardien moral de cet équilibre.

Des conditions préalables à une nouvelle vision partagée du développement minier

Le contre-exemple de l'industrie du gaz de schiste

À un certain nombre de reprises pendant la Conversation publique, des participants ont fait référence au développement appréhendé de l'industrie du gaz de schiste. Nombreux sont ceux qui ont profondément pris acte du comportement des représentants, des décideurs et des acteurs de cette industrie dans les dernières années.

Et tout aussi nombreux sont ceux qui ont gardé un goût très amer du comportement du gouvernement au pouvoir, qui a semblé se faire complice d'une promotion sans retenue de cette industrie. Pour un, le dramaturge et metteur en scène Dominic Champagne y a trouvé l'inspiration et la mobilisation nécessaires à une implication durable, dont un des moments phares a été la participation de plus de 250 000 Québécoises et Québécois à l'occasion de la marche du Jour de la Terre en avril 2012.

Il y a lieu de prendre conscience des parallèles qu'il faut faire avec le développement de l'industrie du gaz de schiste. Au-delà de l'implantation et du développement historiques de l'industrie minière au Québec, une nouvelle réalité a prépondérance sur ces acquis : les Québécois ont soif d'un comportement différent de la part des industriels du développement des ressources naturelles, et ils ne se tairont plus.

La transparence de l'industrie et l'accès à l'information

L'une des principales attentes des participants à la Conversation publique était d'obtenir plus d'information sur le secteur minier. Les gens voulaient tout savoir : la valeur des redevances payées par les minières, le cadre légal auquel elles sont soumises, les pouvoirs des municipalités à l'égard du secteur minier, les données sur les sites orphelins... La tournée a révélé un intense appétit d'information.

Cet appétit est encore plus grand lorsqu'un projet minier est en préparation dans une région donnée. Dans un tel cas, on veut aussi connaître la composition chimique des matières premières qui seront prélevées, celle des poussières qui flotteront dans l'air lors de l'exploitation, le nombre et la cadence des dynamitages, leur portée, l'étendue de la fosse si c'est une mine à ciel ouvert, le nombre de camions qui emprunteront la route du village pour transporter le minerai, la provenance des travailleurs qui seront embauchés, et le reste à l'avenant.

Et cette information étendue, les citoyens y tiennent mordicus, elle doit être largement diffusée dès le début des réflexions de l'industrie sur un projet donné. Dès que c'est possible, et le plus en amont possible, pour favoriser une communication et une information translucides.

Grille proposée par le Vérificateur général	
Les coûts généraux	Les bénéfices généraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Crédits et allocations reliés au régime de droits miniers accordés aux entreprises ▪ Mesures fiscales (crédits, actions accréditives) ▪ Pertes sur investissement des sociétés d'État (ex. : Société de développement de la Baie James, Investissement Québec) ▪ Fournitures et services du MRNF consacrés à l'activité minière ▪ Coûts de réhabilitation de sites contaminés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits miniers et autres redevances payés par les entreprises ▪ Impôts sur le revenu des sociétés minières ▪ Gains sur investissement des sociétés d'État (ex. : Société de développement de la Baie James, Investissement Québec) ▪ Impôts sur le revenu (emplois miniers)
Les effets externes négatifs	Les effets externes positifs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atteinte à la santé humaine ▪ Dommages environnementaux ▪ Dommages à la propriété ▪ Gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique et régional (emploi, infrastructures) ▪ Bénéfices de la recherche et du développement ▪ Développement social (santé, éducation, etc.)

Parce que communiquer *plus tard*, en développement minier – et bien souvent dans toutes formes de projets de développement – ça devient rapidement communiquer *trop tard*, après que les positions se soient cristallisées et qu'il devienne de plus en plus improbable de réduire les dégâts installés dans l'opinion publique, malgré toutes les bonnes volontés tardives.

Bref, la transparence est sans contredit l'une des conditions posées par les citoyens pour l'acceptabilité sociale d'un projet. C'est aussi l'obligation morale des pouvoirs publics de rendre des comptes aux citoyens, quant à l'usage qui est fait des deniers publics et celui qui est fait du territoire et des ressources naturelles qui appartiennent à tous, et dont l'État est fiduciaire.

Dans les régions non minières particulièrement – mais pas exclusivement – il est flagrant que le niveau de connaissance des citoyens au sujet des mines varie très considérablement. Ni la mécanique des redevances, ni les lois environnementales, ni la différence entre l'exploration minière et l'exploitation

minière, ni le concept d'accès libre au territoire (« free mining ») ne sont connus et compris par un grand nombre de citoyens.

Une analyse indépendante avantages/coûts des retombées du développement minier

À Rouyn-Noranda, un citoyen s'est levé pour prendre la parole : « *Je suis un chercheur*, dit-il, piquant tout de suite la curiosité des participants. *Je suis un chercheur de vérité* », ajouta-t-il comme entrée en matière. Ce citoyen, comme d'autres l'ont fait après lui dans plusieurs autres villes que nous avons visitées, estime ne pas avoir accès à la vérité, présentement, sur la valeur réelle des retombées du développement minier au Québec. Est-ce que tout cela en vaut la peine, demande-t-il? Qu'est-ce que rapporte le développement minier par rapport à ce qu'il nous coûte, comme collectivité?

Une telle étude n'existe pas et si l'on souhaite convaincre les Québécois qu'il vaut la peine d'investir, par exemple, dans un Plan Nord, il sera impérieux de combler rapidement cette lacune. Dans son rapport de 2009 sur les interventions gouvernementales dans le secteur minier, le Vérificateur général du Québec demandait à l'État de s'assurer que ses interventions fassent en sorte que l'industrie minière « *engendre des retombées positives pour la société québécoise* », et que « *ces retombées justifient les coûts économiques, sociaux et environnementaux qui y sont associés à court et à long terme*² ». Il suggérait que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) procède à une telle étude. Le MRNF serait sur le point d'en publier les résultats.

Il n'est certes pas simple de procéder à de telles évaluations. Peu d'études aussi globales ont été publiées et celles qui existent sont contradictoires, compte tenu des choix méthodologiques qui ont été faits. Nous reproduisons à la page suivante la grille d'analyse proposée à titre indicatif par le Vérificateur général dans son rapport. Certaines données sont déjà disponibles. Lors des rencontres régionales de la Conversation publique, les citoyens ont insisté pour que les avantages et les coûts liés aux nombreux enjeux sociaux et environnementaux, et non seulement économiques, fiscaux ou financiers, soient considérés comme des intrants importants dans la structure de coûts globale.

Des citoyens ont suggéré que l'on tienne compte notamment, au chapitre des coûts, des éléments suivants : les infrastructures que les municipalités doivent aménager pour accueillir plus de travailleurs pour l'exploitation minière, la construction de logements, les coûts de santé et de services sociaux requis pour desservir le personnel des compagnies minières, celui du navetage (« fly-in/fly-out ») des travailleurs miniers qui ne résident pas dans la région, le coût social de ce navetage pour les familles, l'impact des hauts salaires du secteur minier sur la capacité des autres entreprises de retenir leur personnel, la perte de valeur écologique, l'électricité et l'eau consommées, la gestion des résidus, l'impact de la hausse du coût de la vie sur les plus pauvres, les dépendances aux drogues ou à l'alcool, la criminalité.

Au chapitre des bénéfiques, il faudrait tenir compte de l'investissement des compagnies dans le réseau ferroviaire, la formation, les dons et autres commandites pour des activités sportives et culturelles, évidemment les emplois et les salaires versés, l'impôt payé par les travailleurs, la sous-traitance locale, l'achat local, la valeur des investissements étrangers, l'amélioration d'infrastructures, l'impact structurant d'une entreprise établie pour plusieurs années, l'effet sur le développement commercial et sur la qualité de vie des résidents.

Sur la Côte-Nord, des citoyens ont fait valoir qu'une telle étude devrait permettre de dégager les gains et les pertes non seulement à l'échelle du Québec mais à l'échelle d'une région : dans quelle mesure

² Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, Tome II, chapitre 2 – Interventions gouvernementales dans le secteur minier, 1^{er} avril 2009, p. 2-13.

l'argent investi, les salaires versés, les impôts payés par les entreprises et leurs employés restent à la région, et dans quelle mesure il fuit vers d'autres régions ou à l'étranger?

Une révision objective du régime de redevances minières

Si c'est une chose d'établir quel est l'impact des redevances payées par les compagnies minières dans le calcul avantages/coûts du secteur pour le Québec, c'en est une autre de savoir dans quelle mesure le régime de redevances appliqué au Québec est celui qui est optimal, c'est-à-dire qu'il rapporte le plus de bénéfices sans nuire au caractère concurrentiel du Québec. Une autre façon de l'exprimer, c'est de réussir à bien identifier et à bien fixer, dans l'ensemble et pour chaque projet, à quel degré précis les bénéfices à percevoir permettent d'équivaloir ou de compenser le niveau de coûts prévisibles, tous bénéfices et tous coûts systématiquement additionnés comme on l'expliquait à la section précédente.

Le secteur minier est soumis, comme d'autres industries de ressources naturelles, à une forme de double imposition. Les entreprises minières paient d'abord l'impôt sur le revenu des sociétés, qui s'applique à n'importe quelle autre entreprise, quel que soit son domaine d'activité. Les minières doivent ensuite payer des contributions qui sont spécifiques à leur industrie : c'est ce dont il est question quand les débats publics touchent l'« impôt minier » ou les « redevances minières ».

Les redevances : la situation au Québec³

Dans son rapport de 2009, le Vérificateur général avait observé qu'entre 2002 et 2008, la majorité des entreprises minières actives au Québec n'avaient pas versé d'impôt minier. En 2008, c'était le cas de 14 entreprises sur 17, soit plus de 80 % des entreprises. D'autres données publiées récemment par le ministère des Finances ont confirmé le portrait dressé par le Vérificateur général : pour l'ensemble de la décennie 2000-2010, le régime n'a rapporté au total que 289 millions de dollars au gouvernement du Québec, soit une moyenne de 28,9 millions par année⁴. Il y a même eu une année négative en 2008-2009 (en raison des crédits d'impôt accessibles à l'industrie).

Pour l'ensemble de la décennie, les redevances représentaient 0,7 % de la valeur brute de production. Au budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a rehaussé le niveau de l'impôt minier de 12 % à 16 % des profits⁵. La nouvelle règle de calcul se base sur les profits réalisés par chaque mine individuelle, plutôt que pour l'ensemble de la compagnie, comme c'était le cas auparavant. L'ancienne approche permettait à certaines entreprises d'appliquer les pertes d'une mine à une autre qui était profitable, leur donnant ainsi la possibilité de diminuer les montants payables à l'État.

Ces nouvelles mesures ont eu un impact immédiat sur les recettes de l'État : en une année, le Québec a récolté plus d'impôts miniers que lors des dix années précédentes, soit 304 millions de dollars en 2010-2011. Les nouvelles mesures amenaient ainsi la valeur globale de l'impôt minier à une proportion équivalant de 4,5 % de la valeur brute de la production, contre une moyenne de 0,7 % pour la décennie 2000. Pour l'année 2011-2012 et les trois suivantes, le ministère des Finances estime que le montant prélevé sera de 365 millions de dollars par année, soit un total de 1,46 milliard de dollars en quatre ans⁶.

On peut toutefois noter que, malgré cette augmentation, les charges fiscales globales des entreprises minières n'ont pas augmenté mais ont plutôt diminué entre 2003 et 2012. C'est vrai tant pour le Québec que pour le reste du Canada. Car même si l'impôt minier vient d'être augmenté au Québec, d'autres charges aux entreprises, tous secteurs confondus, ont été réduites ou éliminées. Par exemple, l'impôt sur les sociétés a diminué et la taxe sur le capital a été progressivement abolie⁷.

³ Voir le fascicule portant sur les sujets économiques et de développement régional produit par l'INM pour les fins de la Conversation publique.

⁴ Tirer profit de l'essor du secteur minier, p. 14-15.

⁵ Avec une entrée en vigueur progressive : 14 % à l'adoption du Budget, au printemps 2010, 15 % en 2011, et 16 % à partir du premier janvier 2012. Voir Finances Québec, Budget 2010-2011 – Renseignements additionnels sur les mesures du budget : Section A « Mesures affectant les revenus », p. A.33.

⁶ Tirer profit de l'essor du secteur minier, p. 16.

⁷ Voir Ressources naturelles Canada, *Bulletin d'information – Imposition des revenus miniers en 2012 – Comparaison du Canada avec les autres pays*, juin 2011, Tableau : « Évolution des taux d'imposition prévus par la loi, 2003-2012 », : www.rncan.gc.ca/mineraux-metaux/industrie-marches/3726.

Ces charges fiscales peuvent prendre la forme d'un impôt minier sur les profits, comme au Québec; de redevances, ou encore de « royalties » (royautés) appliquées à la production, lesquelles peuvent être calculées en quantité ou en valeur du minerai extrait. Ou encore, d'un régime intermédiaire, qui combine impôt sur les profits et redevances sur la production. Certaines organisations, dont la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!, et certains partis politiques, suggèrent que le Québec adopte un régime de redevances calculées à partir de la valeur de production des mines, ou applique un régime mixte. Le débat à ce sujet est résumé dans le fascicule portant sur *Les sujets économiques et de développement régional* produit par l'INM pour les fins de la Conversation publique (page 16 et suivantes) qui se trouve en annexe du présent bilan.

Il reste que les citoyens réunis lors de la tournée de l'INM ont bien du mal à se prononcer. C'est pourquoi ils réclament une révision du régime de redevances appliqué au Québec, prenant la forme d'une étude indépendante à ce sujet afin que, se fondant sur cette étude, ils puissent faire le choix le plus avantageux pour le Québec.

La consultation impérative des citoyens et l'acceptabilité sociale des projets

L'enjeu certainement le plus discuté au cours de la Conversation publique est celui du pouvoir. Nombre de citoyens ont le sentiment que l'industrie minière dispose d'un pouvoir trop étendu quant à l'usage du territoire. On a dénoncé l'article 246 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne préséance à la *Loi sur les mines* en ce qui concerne l'accès libre au territoire ou « free mining ». On a applaudi au principe d'exclure l'activité minière de secteurs urbanisés ou à vocation récréotouristique. Mais on a surtout réclamé l'établissement de règles pour régir la consultation des citoyens et pour mesurer l'acceptabilité sociale des projets.

Des représentants de l'industrie, aussi bien que des citoyens, des écologistes et des élus locaux, s'entendent sur la nécessité d'adopter de telles règles du jeu. Les industriels veulent deux choses : une certitude quant aux exigences auxquelles ils doivent se soumettre lorsqu'ils développent un projet minier; une application équitable de ces règles à l'ensemble de l'industrie. La Conversation publique a permis de constater qu'il n'est pas évident de définir ces règles. Les questions suivantes se posent, notamment, joignant à la fois les questions d'*information*, auxquelles il faut répondre de façon préalable au projet, et les questions de *consultation*, auxquelles il faut répondre dans le cadre du processus de vérification de l'acceptabilité sociale du projet :

- À partir de quelle étape dans le processus de développement d'un projet, la consultation des citoyens doit-elle commencer? Dès l'obtention d'un claim (ou titre minier) donnant le droit d'explorer dans un territoire donné (en fournissant minimalement aux citoyens l'information à ce sujet)? Au moment d'un premier forage? Avant? Plus tard? Les citoyens, en tout cas, souhaitent être informés et consultés le plus en amont possible du projet.
- Qui doit être consulté? Les personnes vivant sur les terres visées par le claim? Sinon, jusqu'où aux alentours? Tous ceux vivant dans un quartier, un secteur? Tous les habitants de la ville concernée? Ceux de la MRC? De la région?
- Qui doit avoir la responsabilité d'administrer de tels processus? Quel doit être le rôle de l'entreprise, de la municipalité? Faut-il créer des instances nouvelles, indépendantes, ou confier à celles qui existent déjà un tel mandat?
- Comment se vérifie l'acceptabilité sociale? Certains citoyens ont suggéré que l'acceptabilité sociale devait être comprise comme un « *consentement préalable, libre et éclairé* » de la communauté concernée. Pour obtenir ce consentement, faut-il procéder par consensus, par référendum, par résolution du conseil municipal?

Un passage obligé

D'autres questions ont été soulevées par les citoyens mais l'exigence de fond est ferme. Et dans la compréhension de l'INM, suite à toute la démarche de Conversation publique sur l'avenir minier, elle est inéluctable sur cette question fondamentale : les citoyens refusent de se voir imposer, sur leur territoire, un projet minier, tout comme d'ailleurs tout autre projet industriel.

Ils veulent être informés le plus tôt possible dans le processus, être consultés, et pouvoir recourir à une expertise scientifique indépendante pour porter un jugement sur le projet qui leur est soumis. Ils veulent pouvoir compter sur de l'aide professionnelle dans les discussions qui s'entament, dans le cadre de tels processus, sur les compensations financières ou autres.

Pour approfondir le sujet, l'INM a tenu, à Sept-Îles puis à Val-d'Or, deux ateliers distincts spécifiquement consacrés à ce sujet au cours desquels nous avons pu prendre connaissance de quelques processus initiés au Québec sur certains projets. L'expérience des Cris de la baie James a aussi été partagée avec les participants de Val-d'Or. Cette voie de l'information, de la consultation, du dialogue et de la participation des citoyens est la seule praticable pour parvenir à déterminer l'acceptabilité sociale d'un projet. Nous proposerons, en conclusion, de poursuivre la réflexion sur ces questions.

Des préoccupations d'ordre économique

Une question d'équité

Il serait injuste, même si cela est tentant, de résumer la pensée exprimée par les citoyens sur les enjeux économiques par une phrase lapidaire du genre : « *On veut en avoir pour notre argent!* » Il est vrai que les participants ont proposé diverses manières de « maximiser les retombées » de l'activité minière pour le Québec, mais ils ont aussi soulevé bien d'autres enjeux, déjà évoqués aux pages précédentes, qui ont trait à des visions de développement prenant en compte aussi bien l'impact social que les effets de l'exploitation minière sur l'environnement.

Il reste que les citoyens, estimant que les ressources naturelles cachées dans le sous-sol du Québec appartiennent à l'ensemble de la population vivant sur ce territoire, il est normal que les retombées de leur exploitation profitent le plus possible aux habitants du Québec. Ils ont quelques idées à ce sujet, que nous évoquerons plus loin dans le présent document.

Notons tout de suite que l'étude avantages/coûts et celle sur les régimes de redevances sont vues comme des préalables à cette discussion. L'une des manières d'accroître les retombées de l'industrie minière au Québec peut évidemment être d'en augmenter la contribution fiscale. Un portrait d'ensemble est nécessaire pour en juger.

Les participants de la Conversation publique ont d'autres soucis en matière économique. Des soucis d'équité. Équité interrégionale et équité intergénérationnelle.

En effet, partout où est passée la tournée de l'INM, les citoyens ont suggéré d'une part que les régions qui sont directement touchées par le développement minier reçoivent une portion conséquente des retombées économiques issues de l'activité minière puisque ce sont elles qui en subissent les contrecoups. Ils ont aussi souhaité d'autre part que l'on soit plus circonspect et prévoyant, qu'on fasse davantage preuve de perspective et surtout de prospective, dans la manière de consommer les fruits de

la prospérité minière, notamment en se souciant tout de suite de l'après-boom. Examinons ces diverses propositions plus en détails.

La maximisation des retombées pour le Québec

Cette idée fait l'unanimité. Personne ne peut être contre. La question est de savoir par quels moyens. Outre la question des redevances, déjà traitée aux pages précédentes, les moyens suggérés peuvent être regroupés en deux grandes catégories.

- **La prise de participation de l'État dans des compagnies minières, voire procéder à des nationalisations** : cette proposition a été évoquée dans toutes les rencontres régionales et débattue dans la plateforme de discussion en ligne (où la nationalisation est l'idée qui a suscité le plus grand nombre de commentaires et de votes, 27 en faveur, 9 contre). Reconnaissons d'emblée que la prise de participation de l'État dans des entreprises minières n'est pas du même ordre que de procéder à des nationalisations. Il s'agit de deux idées différentes, mais les arguments allégués en faveur de l'une ou de l'autre sont similaires.

Dans les deux cas, le principe veut que l'État, en tant qu'actionnaire ou que propriétaire de compagnies minières, tire de l'exploitation des bénéfices directs. En sus, les partisans de cette idée croient qu'il serait plus facile d'imposer, aux entreprises dans lesquelles l'État est partie prenante, des comportements sociaux et environnementaux plus conformes aux désirs de la population. Il est de notoriété publique que l'État québécois est déjà partie prenante de plusieurs entreprises minières.

Des dispositions du plus récent budget du Québec vont dans le sens d'accroître les prises de participation publique. Celles-ci se font via des sociétés d'État. Ces sociétés d'État permettent également, comme ce fut le cas pour la SOQUEM dans le passé, de réunir en leur sein une expertise technique et professionnelle qu'il peut être utile de conserver au Québec. Mais il n'y a pas d'unanimité à ce sujet et de nombreux citoyens ont opposé des arguments contraires.

Ainsi, comme le soulignait un participant de Québec, si l'État est partie prenante d'une entreprise, il risque d'être en conflit d'intérêts lorsque le temps sera venu d'adopter des législations sévères qui comporteraient un coût pour l'entreprise et ferait ainsi diminuer ses revenus. Ce citoyen, comme d'autres, préfère que l'État impose un régime fiscal juste qui permet à l'État de retirer des revenus de l'activité minière et de préserver toute son impartialité dans l'exécution de sa fonction de régulateur. D'autres ont invoqué des échecs du passé en nationalisation, dans l'amiante par exemple, qui ont été coûteux pour la collectivité québécoise.

D'aucuns rappellent que l'industrie minière est une industrie à haut risque qui requiert des investissements colossaux. Les Québécois ont-ils à ce point le goût du risque? La Conversation suggère une approche équilibrée à ce sujet, bien que ce ne soit pas l'envie qui manque.

Des coopératives minières?

Pour accroître le contrôle des Québécois sur le secteur minier, il fut aussi suggéré de constituer des coopératives minières, au même titre qu'il existe des coopératives agricoles ou forestières. La coopérative est une forme privée de propriété collective. Si pour certains, compte tenu de l'expertise et des capitaux nécessaires à des coopératives minières, cette option peut sembler farfelue, d'autres se souviennent qu'un des grands fleurons de la coopération québécoise – et le plus grand employeur privé

du Québec, loin devant toutes les entreprises minières –, le Mouvement Desjardins, a amorcé sa vie et sa croissance avec un simple dépôt... de dix sous.

- **La transformation secondaire et tertiaire des métaux au Québec (2^e et 3^e transformation) :** pour maximiser les retombées économiques de l'activité minière au Québec, de nombreux citoyens, dans toutes les régions, ont suggéré que l'on favorise davantage qu'on ne le fait présentement la transformation secondaire et tertiaire des métaux, ici au Québec. Cette proposition est celle qui a reçu le plus de votes dans le cadre de la rencontre de Montréal.

Un citoyen a suggéré, à Saguenay, que le taux de l'impôt minier (redevances) soit modulé en fonction de l'engagement d'une compagnie minière en transformation : plus l'entreprise investit en transformation, plus le taux de redevances diminue. Le sujet a été longuement discuté lors de la rencontre de Val-d'Or, dans le cadre d'un atelier tenu spécifiquement à ce sujet. Les représentants de l'industrie qui étaient sur place ont aidé à identifier certains potentiels notamment pour l'acide sulfurique, le lithium, le cuivre et les terres rares.

Les conditions à réunir sont toutefois nombreuses pour avoir du succès : avoir des acheteurs pour les produits, des moyens de transport appropriés, de la matière première en quantité pour suffire à la demande. Les uns ont aussi fait valoir qu'il peut être non seulement plus coûteux d'expédier à l'autre bout du monde des produits transformés, mais qu'on doit aussi appliquer à ce transport l'argument que l'on sert en faveur de l'environnement, que ce transport accroît l'émission de gaz à effet de serre.

Transformation : un débat⁸

La transformation, c'est l'option défendue par le Syndicat des Métallos FTQ, qui s'inquiète de voir des projets liés au minerai de fer sur la Côte-Nord qui impliquent l'exportation directe du concentré, sans passer par l'étape du bouletage⁹. La déception a donc été vive lorsqu'on a appris que Québec ne comptait plus appuyer le développement de l'industrie de la taille de diamant, ce qui avait été promis à la ville de Matane. Les attentes étaient élevées, particulièrement en raison du fait qu'Investissement Québec possède 37 % de Stornoway Diamonds, qui ouvrira la première mine de diamants au Québec. La compagnie exportera tous ses diamants à l'état brut¹⁰.

Les Métallos croient qu'on peut arriver à renverser la vapeur avec des mesures fiscales, entre autres. Dans l'industrie, on invoque souvent que les décisions sur la transformation sont prises sur la base de critères économiques fondamentaux sur lesquels nous avons peu de prise : par exemple, le fait que les entreprises de transformation préfèrent être situées près des marchés de consommation, comme en Asie¹¹. On avance que ça n'a pas beaucoup de sens d'exporter des poutres d'acier ou des canettes d'aluminium vides par bateau, alors que les régions auxquelles elles sont destinées sont tout à fait capables d'en fabriquer.

Dans le secteur minier, on affirme aussi que s'il est vrai que le Québec exporte beaucoup de matières non transformées, il en importe aussi beaucoup. En d'autres mots, des entreprises québécoises transforment des minéraux qui viennent d'ailleurs. Il y a même des années où le Québec est un importateur net de matières minérales non transformées¹². L'exemple évident est celui de l'aluminium pour lequel la totalité de la matière première vient de l'extérieur du Québec. Selon le ministère des Finances, le Québec compte déjà plus de 60 000 emplois liés à la transformation des métaux. Finalement, l'Amérique du Nord souffre déjà d'un problème de surcapacité dans le secteur des aciéries. En ouvrir d'autres au Québec ne serait pas rentable d'après des acteurs du milieu¹³.

⁸ Voir à ce sujet le document sur les sujets économiques et de développement régional produit par l'INM pour les fins de la démarche, page 28 et suivantes.

⁹ Daniel Roy, [directeur du syndicat des Métallos (FTQ)], *Développons avec vision – Rapport du directeur*, novembre 2011, p. 7.

¹⁰ Alexandre Shields, « Plan Nord : Québec renonce à la transformation du diamant », *Le Devoir*, 28 mars 2012.

¹¹ Échange entre Denis L'Homme, économiste ancien sous-ministre à l'énergie à Québec et Benoit Longchamps, économiste à l'Association minière du Québec, à l'émission *Dimanche Magazine*, Société Radio-Canada, 27 novembre 2011.

¹² Voir les données du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec à ce sujet : www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/statistiques/apercu-exportations.jsp. Le ministère n'indique toutefois pas la nature de ces matières.

¹³ Guy Paquin, « La province peut se passer d'une nouvelle aciérie », *La Presse*, 23 avril 2012.

Par ailleurs, la construction d'une usine coûte cher. Avant de la construire, il importe de savoir si elle sera rentable. Or, il existe un certain nombre de cas, celui du nickel par exemple, déjà transformé à Sudbury, où la rentabilité d'une usine supplémentaire en Amérique du Nord n'est pas évidente. Enfin, pour la construction d'une usine, l'enjeu de l'acceptabilité sociale existe aussi bien que pour les mines. Qui veut d'une usine de transformation de métaux dans sa cour? L'une des avenues évoquées pour la transformation est celle du recyclage des métaux ou de l'utilisation des mines abandonnées pour produire de l'énergie géothermique.

Tous ces éléments de nuances ayant été soulevés, il fut tout de même clairement souligné que, malgré les obstacles, ce qu'il fallait d'abord que les prochains mois et les prochaines années viennent affirmer et confirmer, c'est une *volonté – réelle et proactive* – de développer de tels secteurs. Et que cette volonté, elle doit venir au moins autant de l'État que de l'industrie minière, notamment si cette dernière veut s'assurer de l'acceptabilité sociale de ses projets.

Pour ce qui est de l'État, nombreux ont été ceux et celles, pendant la Conversation publique, qui ont souligné le caractère timoré de certaines interventions de décideurs gouvernementaux, qui ont tenté de rapidement « remettre le couvercle » sur ces questions pourtant absolument essentielles pour bien des citoyens qui tiennent mordicus à augmenter les retombées nationales et régionales du développement minier.

La Conversation publique confirme qu'il y a là un enjeu majeur, porté à la fois par des organisations syndicales, ce qui peut paraître tout à fait logique à première vue, mais aussi bien au-delà, par un grand nombre de citoyens qui tiennent à ce que le développement minier se fasse d'une façon économiquement structurante, socialement acceptable et saine à moyen et long terme du point de vue du développement durable.

Bref, les échanges entendus pendant la Conversation publique n'étaient qu'un début, et les attentes sont élevées pour que la deuxième et la troisième transformation au Québec deviennent des priorités pour lesquelles les citoyens et leurs représentants ne « lâcheront pas le morceau ». Le gouvernement et l'industrie seraient bien avisés d'en prendre acte.

La maximisation des retombées pour les régions concernées

Dans toutes les régions visitées, les participants ont souhaité que les régions qui sont directement touchées par l'activité minière aient leur juste part des revenus tirés de cette industrie. Au-delà des salaires versés aux travailleurs vivant dans la région¹⁴, les participants des régions visitées estiment qu'une part des redevances perçues auprès des compagnies minières devrait rester dans la région. Il est clair que des individus tirent des bénéfices personnels (emploi, salaire) du développement minier. Or, ce développement a par ailleurs des impacts sur la collectivité. La collectivité doit aussi voir la couleur des bénéfices tirés de l'exploitation minière, pour répondre à des besoins collectifs et faire face aux conséquences du développement minier dans leur territoire.

C'est pourquoi il a beaucoup été question, pendant la Conversation publique, de créer des fonds régionaux à même les redevances perçues auprès des minières. Ces fonds pourraient servir aussi bien à investir dans des infrastructures nécessaires pour accueillir les projets miniers qu'à diversifier l'économie régionale. La logique développée par plusieurs participants est bien simple : la localité où se situe une mine devrait recevoir une part des redevances pour répondre à des exigences locales; la région recevrait

¹⁴ Et en considérant qu'avec le navettage, ces salaires fuient la région avec les travailleurs qui retournent vivre dans d'autres centres urbains lorsque leur semaine de travail est terminée.

aussi sa part à des fins de développement régional; l'État québécois continuerait de percevoir la sienne au nom de la population du Québec, suivant le principe que les ressources naturelles appartiennent à tous les Québécois. La Conversation publique n'a nulle part révélé une volonté des citoyens que les redevances servent en totalité au remboursement de la dette du Québec, par exemple.

Si on appliquait ce principe au régime de redevances actuel, sur les 16 % de redevances perçues sur les profits des minières, 4 % pourrait être versé aux localités, 4 % à la région et 8 % au trésor provincial. Cette répartition est une suggestion entendue parmi d'autres, dans le cours de la Conversation publique. Dans un mémoire publié l'an dernier, la Fédération québécoise des municipalités proposait d'étendre à toutes les ressources naturelles (incluant les mines) les principes de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, qui prévoit la distribution des redevances perçues pour l'exploitation de la forêt publique ou d'autres ressources minérales de surface.

Dans le cadre de ce programme, qui pourrait être étendu au secteur minier, l'enveloppe prédéterminée est répartie d'abord par région, au prorata du montant des redevances perçues dans la région, puis au sein de la région, par MRC, au prorata des terres publiques qui s'y trouvent. D'autres formules existent. À Montréal, un participant a suggéré que les redevances soient « *participatives et locales* », c'est-à-dire qu'elles soient versées localement et que les citoyens habitant la localité participent aux décisions concernant leur utilisation.

Des exemples à l'étranger

Selon l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS), le gouvernement du Ghana a créé un fonds de développement minier, qui vise à redistribuer les redevances chez les collectivités directement touchées par les activités minières. Du total des redevances perçues, 20 % sont allouées à ce fonds, montant ensuite réparti entre le gouvernement local, les propriétaires fonciers et les communautés concernées.

Aux Philippines, 40 % des redevances perçues auprès du secteur minier sont redistribuées aux administrations locales de la manière suivante : 35 % du montant est attribué au village ou district touché, 45 % à la ville ou municipalité en cause et 20 % à la province correspondante.

En Afrique du Sud, l'adoption du Mineral and Petroleum Resources Development Act donne le « droit privilégié » à une collectivité de prospecter ou d'exploiter un gisement ou d'exiger des redevances à une entreprise privée implantant un projet d'extraction sur leur territoire.

Il va de soi que toute comparaison est boiteuse et que les régimes politiques et les régimes miniers appliqués dans ces pays peuvent être très différents de ceux du Québec. Les exemples sont mentionnés à titre indicatif.

Signalons ici qu'il ne suffit pas que les retombées estimées ou espérées d'un projet soient « régionalisées » pour que soudainement, une vertu automatique et inéluctable s'empare des processus collectifs de décision quant à l'approbation d'un projet.

Même en transférant une partie des bénéfices collectifs d'un projet minier, du palier national vers le palier régional, les mêmes réflexions systématiques, calculées, raisonnées, devront continuer de l'emporter sur le réflexe parfois naturel de l'appât du gain à court terme et sur les risques que les ressources naturelles soient bradées dans des décisions régionales à courte vue et dans la maximisation des bénéfices économiques régionaux les plus immédiats. En ce sens, certains ont suggéré que les réflexions à tenir en région sur ce type de questions puissent considérer notamment l'exemple du développement de l'industrie éolienne dans le Bas-du-Fleuve ou en Gaspésie, où le modèle retenu fait appel à des politiques d'achat et de contenu local, afin de favoriser que davantage de retombées économiques consistantes et structurantes soient conservées dans la région.

L'achat local et les investissements en R&D

Pour maximiser les retombées économiques du secteur minier au niveau régional, de nombreux citoyens ont invité les compagnies minières à user de leur pouvoir d'achat, d'embauche et d'investissement pour soutenir l'économie locale, régionale et nationale.

Bien que plusieurs entreprises le fassent déjà, les participants souhaitent que les minières privilégient encore davantage la sous-traitance d'entreprises locales lorsqu'elles ont besoin de biens et services divers. Et même qu'au besoin, elles suscitent ou encouragent la création d'entreprises, des PME notamment, pour répondre à leurs besoins, dans les localités où leur volonté de rentabilité les amènent à s'installer.

Un reportage récent de Radio-Canada, postérieur à la Conversation publique, est venu souligner combien il était important que ces retombées locales soient vraies et tangibles, et non pas l'œuvre d'entreprises « du Sud » qui concluraient des ententes aussi factices qu'immorales avec des entreprises locales, ne leur laissant que des miettes de développement et des ristournes passagères qui ne génèrent pratiquement pas de retombées structurantes à moyen et long terme pour l'économie.

Planifier l'après-boom

Dans toutes les régions visitées, les participants ont mis activement les collectivités et les décideurs gouvernementaux en garde contre l'effet cyclique de l'industrie minière. En Gaspésie, le cas de Murdochville a marqué les mémoires. C'est la même chose sur la Côte-Nord, où Sept-Îles a connu des heures sombres, dans les années 1980, après la fermeture de l'Iron Ore. La ville, qui avait pourtant abrité 40 000 habitants sous des auspices meilleurs, en compta alors progressivement jusqu'à moins de 20 000.

Aujourd'hui, Sept-Îles prospère de nouveau. On y connaît même une crise du logement. C'est la même chose à Rouyn-Noranda. Partout, le spectre d'un creux de vague se fait sentir et le mot d'ordre est généralisé : ayons l'intelligence collective de savoir tirer les leçons du passé et planifions tout de suite l'après-boom!

Une autre façon de dire la même chose serait de réfléchir à la vie « entre les booms » dans le but non seulement de parer aux éventuels impacts socioéconomiques de l'alternance entre cycles baissiers et haussiers, mais aussi de veiller à ce que l'industrie elle-même ne perde ni son expertise ni sa capacité de rebondir lorsque le boom suivant se manifeste. D'aucuns, toutefois, estiment que la demande de minerai en provenance des économies émergentes n'est pas prête de s'éteindre.

Comment planifier? Quatre catégories de moyens ont été proposées.

- **Créer un Fonds souverain** : cette suggestion reprend en partie celle évoquée dans la section précédente pour les régions. Elle l'étend à l'échelle québécoise, s'inspirant du cas norvégien (voir encadré). Le principe consiste à engranger des revenus provenant de l'exploitation minière pendant que les prix sont élevés sur les marchés et que la demande est forte. Cet argent accumulé durant la période de prospérité permettra de compenser la baisse de revenus fiscaux provenant de l'industrie minière lorsque celle-ci fera face, dans quelques années, à un cycle baissier.

D'aucuns ont déjà suggéré que de tels fonds seraient plus utiles s'ils combinaient les revenus provenant de l'exploitation de toutes les ressources naturelles non renouvelables, et non seulement des mines, de manière à ce qu'il soit plus substantiel.

De tels fonds, qu'ils soient à l'échelle du Québec ou à celle des régions, peuvent être utilisés à diverses fins : à rembourser la dette publique ou réduire les déficits, à financer l'industrie du recyclage des métaux, ou à financer la réhabilitation de sites orphelins. Mais ils peuvent aussi servir à investir dans des actions liées aux trois autres catégories énoncées ci-après.

- **Diversifier l'économie régionale** : pour préparer l'après-boom, les régions devraient diversifier leur économie, pensent de nombreux participants à la Conversation publique, de manière à éviter la dépendance à une seule industrie. À qui revient cette tâche? Aux organismes de planification et de développement local et régional à travers les divers exercices de planification stratégique déjà prévus.
- **Encourager l'entrepreneuriat** : plusieurs participants ont suggéré qu'une autre manière de diversifier l'économie, de préparer l'après-boom mais aussi de faire profiter du boom à l'économie locale, était d'encourager l'entrepreneuriat. Il peut s'agir d'entrepreneuriat minier (création d'entreprises de propriété québécoise dans le secteur et/ou de coopératives).
- Ce peut être de l'entrepreneuriat dans un domaine connexe, en sous-traitance des projets miniers. Mais un entrepreneur peut aussi créer une entreprise dans un tout autre domaine et ainsi s'assurer de gagner sa vie si la mine ne fournit plus d'emploi. On pourrait même penser que cet entrepreneur, s'il réussissait à lever des capitaux suffisants, puisse se lancer dans la transformation des métaux...
- **Investir dans la R&D** : Enfin, les participants ont suggéré que le boom actuel devrait favoriser des investissements en recherche et développement (R&D), de manière à développer au Québec une expertise, des technologies, un génie minier d'avant-garde qui seraient ensuite exportables. Des citoyens croient que l'État pourrait ou devrait exiger des compagnies minières un pourcentage de contenu local (en produits, services ou main-d'œuvre) dans leurs opérations. On revient sur cette idée dans la section portant sur les questions environnementales, où le Québec pourrait particulièrement s'enrichir d'une R&D innovante spécialisée en développement durable.

Le Fonds norvégien

Créé en 1996 pour engranger les profits issus de l'exploitation du pétrole norvégien (60 % des revenus pétroliers à l'origine), le Norwegian Government Pension Fund - Global (anciennement appelé Petroleum Fund) figure aujourd'hui parmi les principaux investisseurs au monde avec 1 % de la capitalisation boursière mondiale. Il gère des actifs de 540 milliards de dollars US et investit dans plus de 3000 entreprises.

Ce fonds vise à **protéger l'économie norvégienne contre une diminution du prix du pétrole**, en cas de crise, contrer **les effets du vieillissement de la population** et, évidemment, pour **faire face à l'épuisement de la ressource**. Ainsi, plutôt que d'être dépensés au fur et à mesure en dopant artificiellement l'économie du pays, les revenus du pétrole sont placés de façon à être protégés de l'inflation sur le long terme. Une petite portion du rendement de ce fonds est utilisée pour le budget courant de la Norvège.

Il est important de mentionner ici que les secteurs du pétrole et des mines ne sont pas comparables. Les deux secteurs répondent à des structures de coûts, d'opération et de risques différents. Les revenus miniers ne sont pas comparables à ceux du pétrole ni dans leur ampleur ni dans leur durée.

Des préoccupations d'ordre social

Les préoccupations d'ordre social ont fait l'objet de très nombreux commentaires de la part des participants à la Conversation publique. Plusieurs de ces préoccupations s'entremêlent toutefois avec d'autres considérations, déjà évoquées dans les pages précédentes, liées notamment à la gouvernance (consultation et acceptabilité sociale), à la planification du développement régional ou à l'analyse avantages/coûts des retombées du développement minier pour le Québec.

Dans la présente section, nous relayons les préoccupations d'ordre social qui ne sont pas commentées ailleurs dans le présent bilan. Elles sont regroupées en trois grandes catégories.

La santé et la qualité de la vie

La qualité de vie est un thème qui a été nommé comme tel par peu de participants, mais il était sous-jacent à plusieurs de leurs questionnements et de leurs préoccupations. Ces dernières sont souvent liées à des inquiétudes sur le plan de la santé, car les causes sont souvent les mêmes.

Il y a les impacts liés à la qualité de l'environnement (la qualité de l'air et de l'eau, le bruit, la poussière, la contamination des sols). Ces impacts peuvent créer des ennuis de santé. Mais ils peuvent aussi simplement gêner la vie en se révélant des nuisances quotidiennes dont les effets sont moins visibles mais non moins pernicious.

Plusieurs citoyens ont évoqué les ennuis de même nature pouvant être causés par certaines filières, dont l'amiante et l'uranium. Un certain nombre de citoyens ont suggéré le banissement de ces filières, mais la Conversation publique n'a pas permis d'établir de consensus sur cette question. Selon les régions visitées, la perception des risques n'est pas la même. La Conversation publique n'était pas un cadre approprié pour trancher de telles questions.

Enfin, plusieurs citoyens ont soulevé des risques importants liés aux dépendances qui, parfois, se développent dans des circonstances où arrive soudainement un contingent de travailleurs sur un chantier minier : drogue, jeu, alcool, prostitution, et avec ces dépendances, un lot de violences et de criminalité, sachant bien sûr que de tels phénomènes ne sont pas l'apanage d'une industrie en particulier et que, à certains égards, la création d'emplois peut contribuer à l'effet inverse, soit celui de réduire ce type de dépendances. Tous ces éléments entraînent des coûts. Les citoyens veulent qu'on en tienne compte dans l'évaluation des retombées des projets miniers et dans les processus d'acceptabilité sociale des projets. Ils tiennent aussi à ce que les pouvoirs publics disposent de moyens pour y faire face.

L'enjeu de la qualité de vie s'est exprimé évidemment en particulier à l'égard de projets miniers situés à proximité des villes, en milieu habité. Reprenons cette phrase d'une citoyenne de la Côte-Nord : « *Que l'on exploite le minerai de l'arrière-pays, pas de problème. Mais qu'on nous laisse le bord du fleuve.* »

Les infrastructures et l'organisation sociale

Cette question est relativement documentée. Le développement rapide de projets miniers en période de boom a des effets inattendus sur l'utilisation des infrastructures municipales, sanitaires, scolaires et autres. La disponibilité de logements peut en souffrir et, du coup, le nouveau contexte provoquer une hausse du prix des habitations.

Mais si l'augmentation de la valeur de la maison peut être perçue comme une bonne nouvelle pour ceux qui en possèdent une et souhaitent la vendre, la situation est différente pour la jeune famille, dont l'emploi est moins bien rémunéré que celui du travailleur minier. Des pénuries de logement sont signalées dans certaines régions minières où le marché immobilier est débalancé. La question spécifique des déplacements de maisons – et donc de familles – lorsqu'un projet minier se développe en milieu habité a aussi été soulevée à quelques occasions.

L'embauche locale, la formation et la persévérance scolaire

Plusieurs participants ont fait connaître leurs appréhensions à l'égard de l'embauche, notamment dans les mines du Nord du Québec. Des citoyens craignent que les compagnies aient recours de plus en plus au navettage pour employer dans leurs mines des travailleurs provenant des grands centres urbains (qui viennent travailler à la mine 14 jours suivis de 14 jours de congé de retour à leur résidence montréalaise, torontoise ou américaine), au lieu d'embaucher localement.

Très majoritairement, les participants ont souhaité que l'embauche soit locale, autant pour des raisons économiques que sociales. Parce que l'embauche locale, c'est aussi soutenir la paix sociale et une certaine harmonie régionale.

Pour des résidents de longue date d'une région, une embauche locale suffisante, c'est une question de justice de base, de respect et d'équilibre. On évitera ainsi que l'ouverture dont témoigne une région pour de nouvelles avenues de développement se retourne contre elle, créant de la frustration et des tensions sociales.

Les citoyens ont également ciblé la nécessité majeure de profiter des périodes de boom pour investir dans la formation continue de la main-d'œuvre. Parce qu'après le boom, que feront les jeunes travailleurs qui, attirés par des emplois alléchants, n'ont pas poursuivi leurs études au-delà du diplôme d'étude professionnelle, à l'école secondaire, qui était alors suffisant pour obtenir le job convoité dans l'industrie minière? Cet effet pervers du boom minier sur la scolarisation et la persévérance scolaire a été maintes fois signalé et demeure un défi pour les régions vivant un tel développement minier accéléré. La recherche de solutions novatrices a été soulignée comme un objectif à poursuivre résolument.

Cette préoccupation pour la persévérance scolaire et la formation continue a été exprimée dans toutes les régions visitées. Il revient autant à l'industrie qu'à l'État de veiller à ce que les travailleurs du secteur minier ne demeurent pas dépendants de cette seule industrie, ont beaucoup insisté les citoyens.

Certains ont suggéré que les entreprises minières soient tenues de réserver un certain nombre d'heures par semaine, des heures rémunérées évidemment, pour permettre aux travailleurs qui le désirent de poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme supérieur à celui qu'ils détiennent déjà.

Ce système de formation continue n'est pas l'équivalent d'un système de perfectionnement au sein de l'industrie minière. Il va plus loin que les intérêts à court terme des entreprises puisqu'il a pour objectif d'étendre à moyen terme les champs de compétence des travailleurs miniers au-delà du strict secteur minier.

Une autre façon de pallier également le décrochage scolaire, en permettant aux plus jeunes travailleurs de poursuivre leur formation même si ce n'est plus en milieu scolaire – pour être mieux préparés à faire face aux nouveaux défis que posera l'après-boom.

Les impacts du navettage (« fly in / fly out »)

Plusieurs entreprises minières ont recours au navettage pour combler leurs besoins en main-d'œuvre. Si ce procédé, qui consiste à faire travailler quelqu'un pendant sept ou 14 jours de suite, pour le renvoyer chez lui pour une période équivalente de congé, peut être appréciée par certains travailleurs, il est identifié comme un problème pour un certain nombre de citoyens.

À Chibougamau, une citoyenne a suggéré que des études soient réalisées pour mesurer l'impact de ce type d'organisation du travail sur les familles. Mais surtout, des citoyens se plaignent du navettage car il ne favorise aucunement la rétention des travailleurs dans les villes déjà aménagées, en Abitibi, dans le Nord du Québec, au Saguenay ou sur la Côte-Nord, lorsque les navetteurs vivent à Montréal, Québec, ou même Toronto ou Plattsburgh aux États-Unis.

Ces travailleurs ne développent aucun attachement à la région où ils travaillent, ils repartent à la maison avec leurs salaires, n'investissent pas un denier dans la région, ce qui représente une forme de fuite de capitaux. Ce phénomène fait aussi craindre une perte d'occasions de développer de l'expertise en région dans le domaine des mines, vitale pour certaines d'entre elles.

Enfin, certains élus locaux ont évoqué le spectre que le Plan Nord soit réalisé « *au-dessus de leur tête* », par ces travailleurs qui voyagent en avion des grands centres urbains jusque dans les territoires peu habités du Nord. Le Plan Nord profiterait-il ainsi davantage au Sud et aux actionnaires des compagnies minières, plutôt qu'aux régions minières actuelles? La question est posée.

En contrepartie, d'autres ont fait valoir que le navettage évite de construire de toute pièce des implantations humaines dans de nouveaux territoires parfois pour des périodes provisoires.

Des préoccupations d'ordre environnemental

L'environnement est le sujet identifié par les participants au moment de leur inscription comme celui qui soulevait le plus leur intérêt et leur préoccupation. Curieusement, dans le cadre des conversations, c'est celui qui a soulevé le moins de discussion et de suggestions très concrètes. Il y a plusieurs explications pour cela.

Des préoccupations qui se révèlent localement

D'abord, les préoccupations environnementales sont localisées : c'est le sort d'une source d'eau potable, la qualité de l'air autour d'une mine à ciel ouvert, la contamination d'un terrain, la réhabilitation d'un site après la fermeture de la mine. Or, c'est surtout lorsque des projets sont initiés au niveau local que les discussions sont vives sur ces questions. Dans le cadre de la Conversation publique, le thème de l'environnement était traité à un niveau macro, de manière plus large. Il n'y avait pas de situations concrètes, localisées sur un territoire déterminé, à analyser.

Par contre, nous l'avons vu dans les pages précédentes, les citoyens exigent la mise en place d'un ensemble de processus qui leur permettront d'obtenir de l'information mais également d'exprimer leurs craintes, leurs doléances ou leurs objections, localement, sur des projets concrets de développement minier. Dans le cadre de ces processus, les citoyens risquent en effet d'aborder largement les impacts environnementaux.

Enfin, des participants divers à la Conversation publique ont mentionné leur perception que l'industrie minière a témoigné au cours des dernières années d'un certain progrès en matière environnementale, notamment par l'autorégulation et par des initiatives volontaires en R&D, bien qu'il subsiste au sein de l'industrie des « cowboys », pour reprendre l'expression d'un citoyen de Rouyn-Noranda, que même l'industrie dénonce. Pour ces personnes, si ce progrès est dû en partie à l'autodiscipline de l'industrie, il doit aussi beaucoup aux pressions faites par les syndicats de travailleurs, ainsi qu'à l'évolution progressive et plus contraignante de la réglementation en vigueur.

Pour autant, les enjeux environnementaux demeurent bien réels. Ils sont d'ailleurs bien documentés. Personne n'a prétendu, pendant la Conversation publique, que la situation soit actuellement idéale, trop s'en faut.

C'est le cas notamment en ce qui touche la réglementation des activités d'exploration, ainsi que le respect proactif des réglementations relatives au bruit, à la poussière ou aux heures de travail permises dans les sites miniers, ou encore les explorations en territoire autochtone sans consultation ou information préalables. Cela dit, la Conversation aura permis de rappeler quelques éléments, qui sont regroupés ci-après.

Mieux faire appliquer une réglementation déjà en vigueur

Partout, des citoyens se sont plaints du trop peu de sévérité avec laquelle la réglementation environnementale en vigueur serait appliquée. On a dénoncé le nombre réduit d'inspecteurs, par exemple, ou l'immensité du territoire qu'ils doivent couvrir. On a suggéré d'augmenter les effectifs d'inspection mais aussi de veiller à retenir, au sein de la fonction publique, l'expertise, la compétence en la matière.

Quelques citoyens ont évoqué le conflit d'intérêt permanent dans lequel se trouve l'État, entre son rôle de régulateur et celui de promoteur de l'industrie minière.

En bref, le principal problème soulevé ne se trouverait pas tant au niveau de la réglementation, qui pour certains est relativement foisonnante en termes de lois et de règlements déjà existants. Là où le bât blesse encore davantage, pour plusieurs, c'est dans la capacité en ressources humaines et en moyens – et pour d'autres, aussi dans la volonté administrative et politique – de faire appliquer avec rigueur, de façon proactive et sur un grand territoire, l'armada de garde-fous existants.

Investir en R&D pour réduire l'empreinte écologique tout en développant une industrie de pointe

Plusieurs citoyens, prenant à contrepied la vision habituelle du thème environnemental, ont suggéré de faire de la protection de l'environnement un aspect positif et proactif, un véritable levier de développement d'un secteur minier québécois évolué, « de deuxième ou de troisième génération ».

L'industrie, arguent-ils, a la capacité d'investir en recherche, en innovation et en développement :

- pour réduire l'empreinte écologique des projets miniers par l'utilisation de technologies performantes;
- pour réduire ou réutiliser les déchets miniers à d'autres fins, car une mine dont tous les résidus seraient réutilisables serait une innovation marquante pour le secteur minier québécois et mondial;
- pour utiliser l'énergie géothermique produite par les mines abandonnées pour chauffer des bâtiments;
- pour réhabiliter les sites orphelins de manière utile pour la communauté;
- ou pour créer une industrie de recyclage des métaux.

Le choix du développement durable

Si l'on voulait résumer le point de vue des citoyens ayant participé à la Consultation publique pour ce qui a trait au volet environnemental, on pourrait simplement revenir à la base, notamment en relisant les *Notes explicatives* qui précèdent la *Loi sur le développement durable*, et les principes qui y sont énoncés,

adoptée en avril 2006 par l'Assemblée nationale du Québec : « Dans le cadre des mesures proposées, le "développement durable" s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Principes de développement durable intégrés à la Loi québécoise du développement durable

Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :

- a) **santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b) **équité et solidarité sociales** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c) **protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d) **efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e) **participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f) **accès au savoir** : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
- g) **subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- h) **partenariat et coopération intergouvernementale** : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- i) **prévention** : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- j) **précaution** : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- k) **protection du patrimoine culturel** : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
- l) **préservation de la biodiversité** : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures, le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- m) **respect de la capacité de support des écosystèmes** : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- n) **production et consommation responsables** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

o) **pollueur payeur** : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

p) **internalisation des coûts** : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

La question autochtone

Lorsque l'INM a lancé la démarche de Conversation publique sur l'avenir minier du Québec, l'intention d'inclure au sein du Comité consultatif des représentants des Premières Nations et Inuits était bien présente. L'INM souhaitait favoriser la participation de représentants de nations autochtones lors des rencontres régionales.

Peu de temps après le lancement du processus, et après des consultations préliminaires de personnes au fait de cette dynamique, l'Institut est arrivé à la conclusion que pour parvenir à inclure des membres des Premières Nations dans la conversation, il faudrait déployer un processus parallèle, requérant des ressources humaines et financières dont il ne disposait pas pour réaliser quelque chose de satisfaisant. L'INM maintient cette position aujourd'hui.

C'est que l'INM estime qu'il serait nécessaire, en effet, de mener un processus supplémentaire destiné aux Premières Nations et Inuits puis de l'arrimer avec la Conversation publique. Cette tâche fait partie de celles évoquées en conclusion du présent bilan pour donner suite à la démarche. Les autochtones n'ont pas été absents du processus. Des personnes issues de nations algonquines, criées et innues ont participé à l'une ou l'autre des rencontres à titre individuel. L'INM a entre autres examiné certains processus d'acceptabilité sociale et de participation citoyenne appliqués en milieu autochtone pour s'en inspirer.

L'Institut admet volontiers que cette participation est insuffisante au regard des enjeux liés à l'occupation du territoire soulevés par le débat minier et pour lequel les Premières Nations sont parmi les premières concernées. C'est partie remise.

Soulignons toutefois en terminant que plusieurs participants aux rencontres régionales ont soulevé la question autochtone, soit pour souhaiter qu'ils fassent partie de la Conversation, soit pour souligner la spécificité de leurs enjeux.

Un citoyen a souhaité, en Abitibi-Témiscamingue, la signature d'une Paix des Braves avec les nations qui ne bénéficient pas, en ce moment, de conventions liant leurs nations à l'État québécois. Notamment parce que ce type de conventions favorise, comme on le voit chez les Cris et les Inuits en particulier, une meilleure participation au développement minier et des retombées plus significatives pour elles.

En guise de conclusion :
Des attentes élevées pour un nouveau dialogue et de nouvelles pratiques

Les citoyens rencontrés lors de la Conversation publique de l'Institut du Nouveau Monde sur l'avenir minier du Québec ont exprimé des attentes et des exigences élevées pour que s'établissent un nouveau dialogue et de nouvelles pratiques dans le développement minier au Québec. C'est à ce prix inévitable que nous pourrions construire ensemble une nouvelle vision partagée du secteur minier, qui permette que se poursuive son développement d'une façon la plus harmonieuse possible.

Pour ce faire, plusieurs ont dit estimer que la Conversation publique sur l'avenir minier était tout sauf une fin, mais plutôt clairement **le début** de ce nouveau dialogue. Pour bien camper leur conviction profonde de la nécessité absolue de poursuivre rapidement et concrètement sur cette lancée, pour en tirer d'autres fruits concrets profitables tant aux communautés qu'aux décideurs gouvernementaux et à ceux de l'industrie, les citoyens ont identifié eux-mêmes des pistes d'action et de suivi essentielles :

- une **diffusion** la plus étendue du présent bilan, tant dans l'appareil politique et gouvernemental que chez les décideurs et les acteurs de l'industrie, diffusion à laquelle le gouvernement et l'industrie minière devraient s'engager et y consacrer les ressources nécessaires, combinées avec un soutien externe qui assure que le point de vue des citoyens soit bien compris;
- un chantier national de réflexion, impliquant les parties prenantes, pour définir concrètement des **mécanismes de détermination de l'acceptabilité ou de la non-acceptabilité sociale de projets de développement**, qu'ils soient issus du secteur minier ou de tout autre secteur de développement, fondés sur **une consultation préalable, le plus en amont possible, des citoyens concernés**, et sur **la transparence de l'industrie et l'accès à l'information**. Ces mécanismes devraient prévoir un cadre contraignant, afin d'éliminer le plus possible les tensions que le Québec a connues dans les dernières années, alors que des personnes et des collectivités ont eu la perception aigüe et dommageable qu'ils étaient dépouillés de leurs droits et d'une partie de ce qu'ils avaient mis des années à construire et à protéger comme patrimoine;
- une réflexion exhaustive pour déterminer **les meilleurs moyens de maximiser les retombées positives du développement minier** au Québec, notamment par des **prises de participation** de l'État dans l'industrie et la **transformation secondaire et tertiaire, au Québec, du minerai**. Cette réflexion devrait être informée par des études indépendantes touchant les questions de **l'équilibre des avantages et des coûts des projets** miniers locaux et du secteur minier en général, ainsi que par la révision objective du régime actuel de **redevances minières**;
- la prise en compte et le développement de **solutions novatrices touchant les préoccupations d'ordre social et environnemental** qui ont mobilisé les citoyens des régions touchées, concernant la santé, la qualité de la vie, les infrastructures et le navettage, le tout dans une optique très affirmée de planification et d'organisation dans le contexte d'un boom minier, mais au moins autant, sinon plus, dans **la planification prévoyante et circonspecte de l'après-boom et de l'inter-boom**, comme l'ont beaucoup souligné particulièrement les régions du Québec qui ont connu tant le côté brillant de la médaille que son revers qui déçante.
- enfin, peu touchée par la Conversation publique pour les raisons expliquées à ce bilan, la poursuite d'une Conversation publique sur l'avenir minier du Québec qui implique pleinement les **Premières Nations et les Inuits**, qui peuvent, sous certains aspects, servir d'inspiration ainsi que d'exemple de concertation réussie entre les citoyens, le gouvernement et l'industrie minière.

Troisième partie : les annexes

Ces documents sont disponibles sur le site web de l'INM : inm.qc.ca/avenirminier

La documentation initiale

Le rapport des échanges dans la plateforme de discussion en ligne

Le rapport de presse

Le rapport d'évaluation des activités par les participants

La lettre d'entente entre l'Institut du Nouveau Monde et le regroupement Minalliance

Les vidéos disponibles en ligne



630, rue Sherbrooke Ouest - Bureau 1030
Montréal (Québec) H3A 1E4
Téléphone : 514 934-5999
Numéro sans frais : 1 877 934-5999
Télécopieur : 514 934-6330
Courriel : inm@inm.qc.ca